DELIBERATION CFVU-069-2024

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;
Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;
Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers, tels qu'en vigueur ;
Vu la délibération n° CA003-2024 en date du 22 février 2024 relatif à l'élection de la Présidente de l'Université d'Angers ;

Vu les convocations envoyées aux membres de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire le 23 septembre 2024

Objet de la délibération : Procès-verbal de la CFVU du 21 mai 2024

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire réunie le 30 septembre 2024 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :
Le procès-verbal de la CFVU du 21 mai 2024 est approuvé.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 1 abstention et 31 voix pour.

Françoise GROLLEAU
Présidente de l'Université d'Angers
Signé le 05 novembre 2024

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès de la Présidente de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire.
Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr
Affiché et mis en ligne le : 06/11/2024

PROCÈS-VERBAL

Commission de la formation
et de la vie universitaire
du 21 mai 2024

université angers

La Commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université a été réunie le 21 mai 2024 à 14h30, sous la présidence de Madame MATHIEU. Cette réunion s'est tenue en présentiel, en salle du Conseil de la Présidence.

GROLLEAU Françoise	Excusée, a donné procuration à Madame MATHIEU
MATHIEU Isabelle	Présente
BAGLIN Isabelle	Présente
BARBAUD Ilyas	Présent
CAILLET Johann	Présent
CAMAZON-SIONNIERE Sean	Excusé, a donné procuration à Monsieur CAILLET
CHEVALLIER Elisa	Présente
CLEMENT Alain	Présent
CLEMENT Julie	Présente
EVEILLARD Matthieu	Excusé, a donné procuration à Madame MATHIEU
FLACHAIRE Nathan	Excusé, a donné procuration à Monsieur NOCART
FLORIN Eloi	Absent
GABORIEAU Tom	Présent
GINDRE Denis	Présent
GRIMAULT Virginie	Présente
HOCQUET Anne-Sophie	Présente
LANGLOIS Laetitia	Présente
LAPLANCHE Jean-François	Présent
LE CORRE Jeanne *NOCART Jules*	Présent
LE GALL Philippe	Excusé, a donné procuration à Monsieur CLEMENT
LEBDAI Souhil	Excusé, a donné procuration à Monsieur GINDRE
LEDUC Nathalie	Présente
LEVEQUE Arthur	Présent
LEVY Léonie	Présente
MAHLOUL Madris	Présent
MATHEUS Guillaume	Présent
MAUREL Christophe	Excusé, a donné procuration à Madame LEDUC
MEYNARD Cécile	Excusée, a donné procuration à Madame LANGLOIS
MOREAU Cécile	Absente
PELOILLE Manuelle	Excusée, a donné procuration à Madame LEDUC
PENCHAUD Anne-Laurence	Présente
PERROCHEAU Pierre-Jean	Présent
PHILIPPS Margot	Absente
RICHARD Marie	Présente
RINGLER Solène	Excusée, a donné procuration à Madame PENCHAUD

Présidence de l'Université d'Angers
40 rue de Rennes I BP 73532 I 49035 ANGERS cedex 01
Tél. 02 41 96 23 23 I www.univ-angers.fr

RONDEAU Anna	Absente
TRAVIER Sandrine	Présente
VALENTIN Aurélien	Excusé, a donné procuration à Monsieur BARBAUD
WALSH DE SERRANT Jacques-Antoine	Absent

Membre de droit présent :
VERON Michel, Directeur général adjoint

Membres invités par la Présidente présents :
BONNEFOY Olivier, Directeur adjoint – Responsable du pôle Vie des campus
BORDET Laurent, Vice-président Vie des campus
BOUSSEAU Frédéric, Directeur adjoint de l'IUT
BOUVIER Lydie, Vice-présidente Formation professionnelle et développement de l'alternance
CHEDOTEL Frédérique, Assesseure à la pédagogie de l'IAE
DANIEL Christophe, Doyen de la Faculté Droit, Economie et Gestion
FLEURANT Cyril, Directeur du SUIO-IP
HARDOUIN Laurent, Directeur adjoint de Polytech
LANCELOT Céline, Assesseure à la pédagogie de la Faculté LLSH
MAURAS Patricia, représentante du SUAPS
RAVAIN Emmanuelle, Directrice des enseignements, de la vie étudiante et des campus
REY Anne, Assesseure à la pédagogie de l'ESTHUA

Secrétariat de séance :
Cellule institutionnelle - DAGJI

Présidence de l'Université d'Angers
40 rue de Rennes I BP 73532 I 49035 ANGERS cedex 01
Tél. 02 41 96 23 23 I www.univ-angers.fr

Ordre du jour

1. Informations 1
1-1 Information sur les élections 1
1-2 Retour du CLM du 22 avril 2024 1
1-3 AAP « Université inclusive démonstratrice » 2
2. Approbation du procès-verbal 2
2-1 Procès-verbal de la CFVU du 12 mars 2024 2
3. Vie universitaire 2
3-1 Financements CVEC 2023 : bilan des actions conduites en 2023 2
4. Enseignement et conventions 5
4-1 Conventions 5
4-2 Offre de formation – Faculté LLSH – Master LEA – Ouverture à l'apprentissage ...10
4-3 Offre de formation – Faculté DEG – LP Mandataire judiciaire à la protection des majeurs 11
4-4 Offre de formation – Faculté de Santé 12
4-5 Offre de formation – IUT/Faculté DEG – Création d'un double-diplôme – BUT3 GEMA et L3 BFA 13
4-6 Offre de formation – Suspension des LP 14
4-7 Modification des MCC 16
5- Questions diverses 18
5. Annexe : diaporama de séance de la CFVU du 21 mai 2024 19

Présidence de l'Université d'Angers
40 rue de Rennes I BP 73532 I 49035 ANGERS cedex 01
Tél. 02 41 96 23 23 I www.univ-angers.fr

1. Informations

1-1 Information sur les élections

Madame MATHIEU informe qu'il manque encore un certain nombre de collègues dans certaines commissions et autres conseils de gestion :

- Conseil de gestion du SUIO-IP : 2 enseignants-chercheurs CFVU ; 1 BIATSS CFVU
- Commission des relations internationales : 1 enseignant-chercheur CFVU
- Commission vie de l'établissement : 1 enseignant-chercheur CFVU
- Cellule VDH : 1 doctorant UA
- Commission césure : 1 BIATSS UA ; 1 étudiant CFVU
- UA Culture : 4 étudiants UA

Des élections partielles seront organisées à la rentrée universitaire prochaine.

1-2 Retour du CLM du 22 avril 2024

Madame MATHIEU propose d'évoquer quelques éléments importants du Comité Licence-Master (CLM) qui s'est déroulé le 22 avril 2024. Une discussion a notamment porté sur l'anonymat des copies. Le mémo des examens semble pour l'instant bien convenir sur cette question, et la mise en œuvre de l'anonymat doit rester à discrétion de chaque composante. Un point de vigilance est apparu au cours de la discussion, à savoir la communication auprès des étudiants. Par ailleurs, le CLM a abordé la question du statut des alternants qui sont en recherche ou en rupture d'entreprise. Deux possibilités s'offrent aux étudiants concernés, à savoir s'inscrire dans une période de césure ou sous le statut d'auditeur libre. Il faudra modifier le cadrage césure pour ces situations exceptionnelles afin de permettre les demandes à tout moment et ouvrir la possibilité de la césure aux apprentis en cas de rupture ou recherche. Une question diverse a été posée sur la difficulté rencontrée par rapport au nombre important de dossiers Campus France. Ces dossiers doivent en effet être étudiés un par un alors même que les capacités d'accueil dans les licences sont limitées. Il a été décidé de remettre un point spécifique à l'ordre du jour d'un prochain CLM, tout en associant la direction de l'international à la réflexion. Les collègues ne souhaitent pas bloquer la remontée des dossiers Campus France car il est très important de pouvoir faire venir des étudiants à l'Université d'Angers par ce biais. Toutefois, les volumétries deviennent complètement déraisonnables eu égard au nombre de places limitées en licence. Madame MATHIEU évoque un autre point d'alerte. La campagne d'évaluation des formations a été lancée et il semble que les taux de réponses sont particulièrement faibles. Il faut absolument sensibiliser les collègues pour faire en sorte que les étudiants répondent aux questionnaires.

Monsieur LEVEQUE estime qu'il est difficile de mettre en place l'anonymat des copies à l'Université d'Angers étant donné que les enseignants décachètent la copie. L'établissement ne dispose pas du personnel nécessaire pour réaliser cet anonymat. Une des solutions serait de noter simplement le numéro présent sur la carte d'étudiant, étant donné que les enseignants ne le connaissent pas. Il souhaite trouver une méthode plus pérenne qui permette l'anonymat des copies, sans faire appel à une multitude de personnels.

Madame MATHIEU confirme qu'il existe des solutions pour mettre en œuvre l'anonymat à partir des numéros étudiants ou via Apogée. Cet anonymat fonctionne en santé mais ce dispositif surcharge forcément les tâches allouées aux collègues de la scolarité. Pour autant, il est tout à fait possible pour un enseignant de bien faire son métier sans recourir à l'anonymat des copies.

Présidence de l'Université d'Angers
40 rue de Rennes I BP 73532 I 49035 ANGERS cedex 01
Tél. 02 41 96 23 23 I www.univ-angers.fr

Monsieur PERROCHEAU souhaite rebondir sur le statut des alternants en recherche et rupture d'entreprise. Il faudrait voir si la période de césure, dans le cadrage de l'aide sociale, permet de bénéficier de ces aides. Il craint en effet que ce public soit exclu des dispositifs d'aides financières de l'Université.

Madame MATHIEU prend bonne note de cette remarque.

1-3 AAP « Université inclusive démonstratrice »

Madame MATHIEU annonce que l'Université d'Angers souhaite répondre à un l'appel à projet « Université inclusive démonstratrice ». L'établissement dispose d'une belle expertise en termes d'inclusion grâce à la structuration du pôle accompagnement. L'accueil des étudiants qui ont des besoins spécifiques s'améliore d'année en année. L'engagement de l'Université au sein d'Atypie-Friendly est reconnu et elle est régulièrement citée en exemple. Il a donc semblé opportun de répondre à cet appel à projet afin d'aller chercher quelques financements. Plusieurs réunions avec les collègues qui mettent en œuvre cet accompagnement des étudiants ont été organisées. Il est ressorti plusieurs points de vigilance à avoir en tête. L'objectif est d'aller chercher des financements pour consolider ce qui est déjà fait et ne pas créer une surcharge de travail pour des collègues qui sont en première ligne. Il s'agit aussi de structurer des actions qui permettent l'accompagnement pédagogique des enseignants et des enseignants-chercheurs face à ces étudiants aux besoins spécifiques. Le dossier est en cours de montage et Madame MATHIEU se propose d'en faire une présentation dans un prochain CLM.

2. Approbation du procès-verbal

2-1 Procès-verbal de la CFVU du 12 mars 2024

Madame MATHIEU présente ce point (*cf. diaporama de séance*).

Le procès-verbal de la CFVU du 21 mai 2024 est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 34 voix pour.

3. Vie universitaire

3-1 Financements CVEC 2023 : bilan des actions conduites en 2023

Madame MATHIEU annonce que les documents n'ont pas été déposés dans les temps impartis et s'en excuse.

Monsieur BORDET présente ce point (*cf. diaporama de séance*). La Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC) est versée par tous les étudiants, à l'exception des étudiants boursiers, et s'élève à 100 €. Deux reversements sont effectués à l'Université d'Angers, en début d'année civile sur la base du socle (45 €) puis en juillet (70 € par étudiant). Cette taxe est exclusivement consacrée à la vie étudiante sur 5 grandes thématiques : Accueil des étudiants, Social, Culture, Santé, Sport. Elle ne peut pas financer les actions en lien avec la formation, les actions destinées aux lycéens, la promotion de l'établissement ou encore l'extension de l'ouverture des BU. 30 % de la part fixe (45 €)

Présidence de l'Université d'Angers
40 rue de Rennes I BP 73532 I 49035 ANGERS cedex 01
Tél. 02 41 96 23 23 I www.univ-angers.fr

doit être dédiée au FSDIE qui finance la vie associative et la cellule sociale et 15 % de la part fixe doit être dédiée à la médecine préventive.

La commission CVEC est composée de 18 membres étudiants et de 16 membres non étudiants dont les représentants des services communs et des services de vie étudiante. Il s'agit d'une instance de débat qui se prononce notamment sur la ventilation de la CVEC et qui met en place les actions de communication. De nombreux dispositifs de lutte contre la précarité étudiante ont été enclenchés en 2020-2021, lors de la crise sanitaire. La commission a été ajustée en 2023, notamment dans sa composition, son rôle et son calendrier. Un règlement intérieur a également été mis en place pour cadrer l'utilisation de la CVEC. Monsieur BORDET cite les 5 grands principes de la CVEC qui habitent les membres de la commission :

- Pas de reliquat
- Un point d'étape du suivi des dépenses à l'été
- Une maitrise des dépenses RH
- Le maintien des engagements de financement
- Un scénario prudent

Monsieur BORDET détaille ensuite la liste des initiatives étudiantes :

- FSDIE soutien à la vie étudiante
- Financement de la Parenthèse
- Emploi étudiant vie de campus
- Aménagements des nouveaux espaces de vie étudiante
- Mission égalité
- Concert de rentrée
- Projets APP CROUS…

La partie sociale a été très développée depuis 2020 avec l'idée que l'Université d'Angers avait un rôle à jouer pour lutter contre la précarité étudiante. Pour autant, il s'agit aussi de faire en sorte de ne pas faire peser l'ensemble des dispositifs de lutte contre la précarité étudiante sur la CVEC, d'où le développement d'actions en lien avec la Fondation de l'Université. Le dispositif de prêts d'ordinateurs portables a par exemple été alimenté cette année par un don de la MGEL de 20 ordinateurs. La cellule d'aide sociale permet d'aider les étudiants les plus en difficulté. Suite à l'annulation du Campus Day en 2023, il faut savoir que la restauration prévue a été entièrement redistribuée gratuitement aux étudiants. Monsieur BORDET annonce que l'Université d'Angers a mis en place des distributeurs de protections périodiques, à l'instar de nombreuses autres universités en France. Les distributeurs sont fabriqués par l'association du FabLab de Polytech Angers, en collaboration avec l'association « Règle On ça ». La CVEC permet de financer le réassort de ces distributeurs.

En matière de culture, la CVEC finance principalement la carte culture à hauteur de 50 000 € par an et le festival de la création universitaire ainsi qu'une partie des galeries étudiantes à Saint-Serge et à Belle-Beille.

En termes de santé, il faut savoir que le Service de Santé Universitaire (SSU) a bénéficié de allonges budgétaires par le ministère dans le cadre de la réforme des services de santé. Le SSU a également des partenariats avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) et des établissements d'enseignement supérieur. La CVEC consommée par le SSU est ainsi inférieure à ce qui avait été prévu. L'axe santé mentale est extrêmement porté par le SSU.

Présidence de l'Université d'Angers
40 rue de Rennes I BP 73532 I 49035 ANGERS cedex 01
Tél. 02 41 96 23 23 I www.univ-angers.fr

En matière de sport, la CVEC sert essentiellement à financer le pack sportif c'est-à-dire la gratuité de la première activité lors de chaque semestre, et l'outil de réservation. Un montant de 160 000 € a été mis de côté depuis plusieurs années pour la réfection et le réaménagement du SUAPS.

Le bilan financier pour l'année 2023 est le suivant : 12 % de la CVEC consacrée à la culture, 18 % au sport, 16 % à la santé, 14 % sur le volet social et 40 % pour les initiatives vie étudiante. M. BORDET souligne que la masse salariale est maitrisée et n'est plus dépendante des augmentations de point d'indice au niveau national et de la politique sociale RH. Les recettes s'élèvent à 1,8 M€ et les dépenses à 1,6 M€, soit un reliquat de 207 658,97 €. Il a été décidé de faire appel à tous les services concernés et aux composantes pour faire remonter des projets qui seront examinés le 6 juin prochain. L'idée est de dépenser le reliquat le plus rapidement possible.

Monsieur GINDRE s'interroge sur le budget participatif. Il observe une partie masse salariale de 120 000 € sur le pack sportif.

Monsieur BORDET explique que la masse salariale consacrée aux emplois pérennes de l'établissement est soclée. Le budget participatif est un dispositif où chaque étudiant peut proposer des idées pour l'utilisation de la CVEC. L'idée est de mettre en place un budget participatif assez ambitieux sur l'année 2024-2025. Les 120 000 € du pack sportif correspondent à l'emploi des vacataires.

Monsieur VERON indique que les services qui suivent la CVEC (sport, culture, santé, DEVEC) associent, dans le cadre de la traçabilité des dépenses, la direction des affaires financières, l'agence comptable et la direction du pilotage et de l'évaluation. La recette de la CVEC est une recette affectée et il faut pouvoir en justifier la réalisation au centime près. Il semble que la Cour des comptes et l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche évalueront financièrement la CVEC au cours de l'année 2024.

Monsieur LEVEQUE note que la masse salariale représente 37 % des dépenses alors que la CVEC a pour objectif premier de financer la vie étudiante. Ce pourcentage est beaucoup trop important selon lui.

Monsieur BORDET souligne aussi que la CVEC est inférieure à ce qu'un étudiant payait avec la sécurité et les frais d'inscription annexes avant 2018. La CVEC ne correspond qu'à un tiers de dépenses de vie étudiante au sein de l'Université d'Angers. Si jamais la CVEC disparaît un jour, il faudra trouver les moyens d'une compensation. Il insiste aussi sur le fait qu'il y a de l'emploi étudiant dans les 37 % de masse salariale. Cette masse salariale correspond à des vacataires de sport pour assurer les créneaux au SUAPS, des permanences de psychologues et de médecins, la présence d'infirmières au sein des campus délocalisés, deux emplois au service social, etc. Ces postes sont bien à 100 % destinés à la vie étudiante.

Madame HOCQUET estime qu'une baisse de la masse salariale signifierait moins d'assistants sociaux, moins d'infirmiers, etc.

Le bilan des actions financées par le produit de la CVEC, conduites en 2023, est approuvé.

Présidence de l'Université d'Angers
40 rue de Rennes I BP 73532 I 49035 ANGERS cedex 01
Tél. 02 41 96 23 23 I www.univ-angers.fr

Cette décision est adoptée à la majorité avec 29 voix pour et 5 voix contre.

4. Enseignement et conventions

4-1 Conventions

Madame MATHIEU présente ce point (*cf. diaporama de séance*).

Convention UA – FLO – LAS

Elle rappelle que cette convention avait été retoquée lors de la dernière CFVU faute d'informations précises. Cette convention lie l'Université d'Angers et les Facultés Libres de l'Ouest (FLO) pour la mise en œuvre des Licences Accès Santé (LAS). Les deux établissements sont liés par une convention cadre qui court sur la durée de l'accréditation.

Monsieur VIAULT est MCF à la Faculté de Santé et coresponsable de la première année du dispositif UA PASS qui a pour objectif de recruter des étudiants qui intégreront la deuxième année des filières de santé. Ce dispositif se décompose en deux parties, à savoir une première partie PluriPASS à Angers et une deuxième partie constituée des licences LAS. Il a pour but de diversifier les profils des étudiants et de leur permettre de mieux rebondir en cas de non-sélection en filières de santé. Il comptabilise 800 étudiants inscrits dans le dispositif PluriPASS en 2023-2024 (Angers, Le Mans, Laval) et 800 étudiants inscrits en LAS (Angers, Le Mans, UCO). Il faut savoir que 362 places sont ouvertes chaque année pour les deux dispositifs. Monsieur VIAULT propose d'effectuer un focus sur les LAS. 280 étudiants sont inscrits en LAS 1 (pour 430 places proposées sur Parcoursup) et 520 étudiants sont inscrits en LAS 2 et en LAS 3 en 2023, dont une majorité à l'Université d'Angers. 448 places sont proposées sur Parcoursup en 2024 dont 275 places à l'Université d'Angers, 116 places au Mans Université et 57 places à l'Université Catholique de l'Ouest (UCO).

Madame DAGUENE, responsable des études du dispositif UA PASS, présente les modalités d'évaluation des étudiants en licence pour accéder à la deuxième année des filières de santé. 50 % des étudiants vont être retenus à l'issue du 1er groupe d'épreuves. Il sera pris en compte leur dossier académique (moyenne et rang de classement dans la licence) et leur projet santé (CV et Réalisation d'une fiche métier). Par ailleurs, certains étudiants en LAS devront valider des modules de l'accès santé. Le deuxième groupe d'épreuves va concerner les étudiants qui devront passer des mini-entrevues multiples. En termes d'admission en santé des étudiants de LAS 1, en 2022-2023, il faut savoir que 49 étudiants étaient recevables à l'issue du groupe 1. 46 ont fait le choix de candidater en filières de santé et 44 ont été effectivement admis.

Monsieur CLEMENT s'interroge sur le passage de 49 étudiants recevables à 46 qui ont effectivement candidaté pour entrer en filières de santé.

Madame DAGUENE explique qu'il est présenté aux étudiants un interclassement à l'issue du premier groupe d'épreuves et ceux-ci font ensuite le choix de candidater ou pas en filières de santé.

Monsieur GINDRE souhaite connaître la répartition des 44 admis en fonction de l'établissement voire de la licence qui a été suivie. Il se pose aussi la question du ratio entre le nombre d'étudiants inscrits dans une formation donnée et le nombre d'étudiants qui accèdent à la L2.

Présidence de l'Université d'Angers
40 rue de Rennes I BP 73532 I 49035 ANGERS cedex 01
Tél. 02 41 96 23 23 I www.univ-angers.fr

Madame DAGUENE indique que l'origine des étudiants n'est pas regardée lors de l'interclassement qui se fait en fonction de leur note de dossier académique. La modalité de la licence LAS est aussi là pour diversifier les profils et sélectionner de futurs professionnels de santé.

Madame HOCQUET aimerait savoir si le classement d'un étudiant en Psychologie à l'UFR LLSH correspond au classement d'un étudiant en droit.

Monsieur VIAULT répond que chaque composante a ses modalités d'évaluation des étudiants au sein de leur licence.

Madame HOCQUET estime que les classements seront plus discriminants en fonction de la taille de la promotion. Le fait de ne pas regarder l'origine des étudiants lors de l'interclassement peut constituer un biais.

Monsieur VIAULT précise aussi que 44 étudiants ont été admis alors que 61 places étaient disponibles. Le nombre d'inscrits est ainsi largement en-deçà des capacités d'accueil sur Parcoursup.

Madame HOCQUET observe que le nombre d'inscrits en L1 est largement supérieur dans certaines filières au nombre d'inscrits en L2 et L3, alors que c'est l'inverse dans d'autres filières.

Monsieur VIAULT explique qu'il faut prendre en compte le fait que les étudiants qui ont effectué une L1 PluriPASS vont exercer leur deuxième chance d'accéder aux filières de santé dans le dispositif LAS. Dans ce cas, les effectifs en L2 vont être plus importants dans certaines filières.

Monsieur FLEURANT pense qu'il est important de faire passer le message aux familles qu'un étudiant qui effectue par exemple une licence LAS Histoire a aussi des chances d'accéder aux études de santé. Par ailleurs, il constate que certains étudiants inscrits en LAS sur Parcoursup ont des dossiers très fragiles.

Monsieur VIAULT indique que ce sont les composantes qui gèrent les inscriptions en LAS via Parcoursup. En revanche, dans le cadre de PluriPASS, il est bien inscrit sur Parcoursup que les études de santé sont très exigeantes et demandent un profil scientifique important. Il faut savoir que le nombre d'étudiants inscrits en LAS augmente chaque année.

Madame LANCELOT souhaite revenir sur la question des étudiants qui reviennent dans les licences LAS après une première année PluriPASS. Elle constate que le projet de ces étudiants est clairement orienté vers la santé, et ils se présentent d'ailleurs comme des étudiants en santé et non pas comme des étudiants de licence dans une autre formation. Cela représente un véritable problème car ils n'ont pas de projet dans la licence dans laquelle ils sont inscrits. C'est un peu différent en Psychologie parce qu'ils réussissent à construire un projet professionnel alternatif en lien avec la prise en soins des patients. En tout état de cause, elle estime qu'un travail reste à réaliser dans l'ensemble des composantes sur la réorientation de ces étudiants.

Présidence de l'Université d'Angers
40 rue de Rennes I BP 73532 I 49035 ANGERS cedex 01
Tél. 02 41 96 23 23 I www.univ-angers.fr

Madame TRAVIER pense qu'il est difficile de dire à un jeune de penser à son plan B alors qu'il est pleinement engagé dans son plan A. Il faut que les composantes arrivent à accompagner ces étudiants dans le cadre de leur plan B.

Madame REY rappelle que certains étudiants de l'ESTHUA, qui ont un dossier relativement fragile, utilisent une stratégie et passent par la filière LAS pour rentrer dans les licences mais laissent très rapidement tomber la partie santé. Elle croit qu'un seul étudiant de l'ESTHUA a intégré une filière santé.

Monsieur LEVEQUE recense 15,7 % d'admis par rapport au nombre d'étudiants inscrits en LAS. En revanche, il y a 27,2 % d'admis parmi les étudiants de l'UCO et 13,5 % d'admis parmi les étudiants de l'Université d'Angers et du Mans Université.

Monsieur VIAULT souligne que les statistiques varient selon les années.

Monsieur LEVEQUE signale simplement que les étudiants de LAS sont moroses et plombent l'ambiance en Psychologie car ils souhaiteraient être en Médecine.

Monsieur VIAULT indique que les rangs de classement ont été intégrés pour pouvoir standardiser la sélection des étudiants et ne pas faire en sorte qu'il y ait des parcours préférentiels.

Madame PENCHAUD souhaite revenir sur la question de la convention avec l'UCO. Lors de la dernière CFVU, elle avait demandé à avoir le ratio du nombre d'étudiants inscrits en LAS par rapport au nombre d'étudiants reçus en LAS en fonction de leur établissement.

Monsieur VIAULT répète que les statistiques sont fluctuantes d'une année sur l'autre et sont difficilement interprétables. Il n'y a pas assez de recul pour l'instant puisque la réforme a été mise en place il y a trois ans seulement.

Monsieur MAHLOUL aimerait avoir davantage de précisions sur les 49 étudiants recevables.

Monsieur VIAULT répond que ces étudiants ont validé le dossier académique, les modules accès santé et la fiche santé, avec une note supérieure à 10 sur l'ensemble de ces trois épreuves.

Monsieur BARBAUD comprend, à travers les chiffres présentés, que les étudiants de l'UCO ne prennent pas la place des étudiants de l'Université d'Angers.

Monsieur CLEMENT s'interroge sur la façon dont le nombre de places disponibles sur Parcoursup a été déterminé.

Madame MATHIEU rappelle que ces discussions au sein des composantes ont eu lieu de façon consensuelle lorsque la réforme a émergé, en 2019. Des places LAS avaient été ouvertes tout en préservant les capacités d'accueil des formations « ordinaires ». Ce nombre est ainsi variable selon les composantes et il est envisageable de les rediscuter chaque année lorsqu'il s'agit de déterminer la capacité d'accueil à inscrire sur Parcoursup. Par ailleurs, les places de l'UCO n'ont pas été « prélevées » sur les places de l'Université

Présidence de l'Université d'Angers
40 rue de Rennes I BP 73532 I 49035 ANGERS cedex 01
Tél. 02 41 96 23 23 I www.univ-angers.fr

d'Angers. Des discussions ont simplement eu lieu avec l'UCO et Le Mans Université pour déterminer un nombre de places par établissement.

Monsieur CAILLET suggère de renforcer le coefficient sur le projet santé dans le cadre des modalités d'examen du 1er groupe d'épreuve car il est au cœur de la formation proposée, et d'abaisser dans le même temps le coefficient pour le dossier académique.

Monsieur VIAULT rappelle qu'une LAS reste une licence et l'idée est tout de même qu'ils poursuivent leurs études même s'ils ne sont pas admis en filières de santé. Il faut donc qu'ils s'investissent dans leurs études et leur formation. En cas de baisse du coefficient du dossier académique, un risque serait un désinvestissement dans leurs études à la faveur de l'accès santé sans aucune garantie qu'ils seront bien retenus en filières de santé.

Monsieur MAHLOUL aimerait connaître les données pour la LAS 2.

Monsieur VIAULT indique que ces données ont été présentées en conseil de faculté de santé et en conseil de département médecine et pharmacie. Les étudiants passés par PluriPASS et qui entrent en LAS 2 peuvent exercer leur deuxième chance en LAS 2 ou en LAS 3. Les effectifs sont alors plus importants, et il y a suffisamment d'étudiants pour le nombre de places attribuées. Pour information, toutes les places en filières de santé ont été remplies l'année dernière puisque le ministère autorise de reporter les places non pourvues provenant des étudiants de PASS vers les étudiants de LAS.

Monsieur GINDRE souhaite savoir s'il existe d'autres universités qui utilisent le même modèle, à savoir un mix entre des formations publiques et des formations privées. C'est en effet un changement d'importance avec ce qui existait précédemment où les formations en santé étaient pleinement intégrées à l'université publique. La question sous-jacente a trait aux frais d'inscription qui sont différents d'un établissement à l'autre.

Madame MATHIEU croit que les universités de Lyon et Lille ont mis en place le même système. La convention entre l'Université d'Angers et l'UCO permet une garantie sur les diplômes délivrés. La CFVU n'a jamais évoqué les maquettes de formation de l'UCO ou de l'IRCOM mais il pourrait être envisagé une présentation du contenu des formations.

Madame CHEVALLIER revient sur la question du report des places. Elle aimerait avoir la confirmation que les places de L1 LAS non pourvues à l'Université d'Angers sont transférées en L2 LAS du même établissement.

Monsieur VIAULT répond que ce transfert vaut pour tout établissement confondu. L'ensemble des étudiants de L2 LAS peuvent postuler à un certain nombre de places qui varient d'une année sur l'autre en fonction du nombre de candidats admis en L1 LAS.

Monsieur LEVEQUE rappelle que l'UCO est une entreprise qui a pour but de faire du bénéfice. Le fait que 27 % de ses étudiants soient acceptés en deuxième année de filières de santé est un très bon argument de vente pour inciter les lycéens à s'inscrire en LAS à l'UCO.

Monsieur VIAULT estime que ce raisonnement ne tient pas puisque l'UCO n'a pas rempli ses capacités d'accueil inscrites sur Parcoursup.

Présidence de l'Université d'Angers
40 rue de Rennes I BP 73532 I 49035 ANGERS cedex 01
Tél. 02 41 96 23 23 I www.univ-angers.fr

Madame MATHIEU confirme que toutes les places ne sont pas pourvues à l'UCO. Les collègues de l'Université d'Angers sont aussi présents dans les jurys pour s'assurer que le contenu des formations est respecté.

Madame HOCQUET souhaite revenir sur les données Parcoursup. Concernant le droit, elle remarque qu'il y a 50 étudiants en LAS 1 à Cholet et seulement 20 à Angers. Elle peut comprendre que les capacités d'accueil à Angers sont très rapidement atteintes. Elle pense que certains étudiants qui ne sont pas admis à Angers vont à Cholet alors qu'ils ne sont pas originaires du bassin choletais et n'auront donc pas de logement. Par ailleurs, il n'y a pas de tutorat pour les étudiants à Cholet, hormis à distance.

Madame MATHIEU pense qu'il faudrait discuter de ce point dans le cadre de la commission Parcoursup de droit.

Monsieur MAHLOUL fait état d'une information transmise par les filières de santé. À la demande du ministère de la Santé et du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, une nouvelle réforme devrait être mise en place à travers l'instauration de la licence santé prévue pour la rentrée 2025 ou la rentrée 2026.

Monsieur VIAULT confirme que cette proposition a été remontée aux deux ministères mais rien n'est acté pour l'instant. En tout état de cause, l'Université d'Angers mettra en œuvre ce qui lui sera demandé.

La convention est approuvée.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 21 voix pour, 8 voix contre et 5 abstentions.

Convention Faculté des Sciences – Lycée Henry Bergson – PPPE

Madame MATHIEU indique que cette convention vise à former de futurs professeurs des écoles, dans le cadre d'un parcours pluridisciplinaire co-porté par l'Université d'Angers et le lycée Bergson. Les trois années de licence sont réparties ainsi :

- L1 : majorité des cours au Lycée Bergson / minorité à l'Université
- L2 : équilibre des cours entre les 2 établissements
- L3 : majorité des cours à l'Université / minorité au Lycée Bergson.

Les effectifs 2023-2024 sont les suivants : L1 : 39 étudiants ; L2 : 23 étudiants ; L3 : 24 étudiants. Madame MATHIEU rappelle qu'une réforme des concours de l'enseignement est en préparation pour les enseignants du 1er degré comme pour les enseignants du 2nd degré. À l'horizon de la rentrée 2025, les parcours PPPE seraient supprimés pour aller vers des licences pluridisciplinaires. Il n'y a pour l'instant aucun élément consolidé quant à la mise en œuvre de ces licences pluridisciplinaires et aucune information sur les moyens qui seraient alloués.

La convention est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 34 voix pour.

Convention ESTHUA – CCI – DNMADE

Cette convention entre l'ESTHUA et la CCI est un renouvellement (date de la première convention : 2020). Dans le cadre de l'Universitarisation des formations permettant la délivrance des Diplômes nationaux Métiers d'arts et du design (DNMADE), la CCI qui porte cette formation doit conventionner avec une Université. Un universitaire participe aux jurys et aux commissions pédagogiques du DN MADE. Les étudiants du DN MADE ne sont pas inscrits à l'Université d'Angers.

Monsieur LEVEQUE aimerait savoir pourquoi ces étudiants ne sont pas inscrits à l'Université d'Angers.

Madame MATHIEU explique que l'inscription se fait à la CCI puisqu'elle porte la formation.

La convention est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 34 voix pour.

Convention Faculté DEG – ESBanque – LP BFA

Ce partenariat existe depuis plusieurs années entre l'UFR DEG (ESEMAP) et l'École Supérieure de la Banque (ESBanque). Il s'agit d'une formation en alternance qui vise à former au métier de « Conseiller gestionnaire de clientèle particuliers ». Le programme est élaboré en étroite collaboration avec les partenaires du secteur. Les effectifs étaient les suivants : 2023-2024 : 17 étudiants ; 2022-2023 : 25 étudiants ; 2021-2022 : 24 étudiants.

La convention est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 34 voix pour.

4-2 Offre de formation – Faculté LLSH – Master LEA – Ouverture à l'apprentissage

Madame LANCELOT évoque une demande croissante d'étudiants ces dernières années et les collègues qui portent ce M2 ont décidé de l'ouvrir à l'alternance. À terme, le but est que cette formation soit uniquement proposée en alternance. Parmi les étudiants actuellement en M1, certains ont déjà trouvé une entreprise. Le M1 restera en formation initiale classique et le M2 sera ouvert à l'alternance. Il s'agissait de répondre aux besoins des étudiants en lien avec ce que les entreprises demandent. L'objectif final de cette évolution est une meilleure insertion professionnelle des étudiants.

La maquette de la formation suivante, portée par la Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines :

- M2 « Langues Etrangères Appliquées », parcours « Business Development Trilingue à l'International »

est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 34 voix pour.

Présidence de l'Université d'Angers
40 rue de Rennes I BP 73532 I 49035 ANGERS cedex 01
Tél. 02 41 96 23 23 I www.univ-angers.fr

4-3 Offre de formation – Faculté DEG – LP Mandataire judiciaire à la protection des majeurs

Maquette
À la demande du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, le DU Mandataire judiciaire à la protection des majeurs doit se transformer en Licence Professionnelle. Cette transformation permet :

- Une amélioration qualitative de la certification en s'alignant sur les standards du diplôme national (actuellement maximum 300 heures de formation théorique et 10 semaines de stage pratique) : la licence professionnelle permet d'offrir 450 heures de formation.
- L'inscription de la formation dans le cadre d'un diplôme national intégrant des modalités d'évaluation et d'actualisation régulière de la certification.
- L'inscription de la certification menant à l'exercice de mandataire judiciaire à la protection des majeurs dans un parcours LMD : cette inscription permettra d'offrir à la formation et à la profession une nouvelle visibilité, notamment auprès des étudiants.
- L'ouverture aux étudiants de débouchés professionnels dès la sortie du diplôme, dans un secteur en tension.

La maquette de la formation suivante, portée par la Faculté Droit, Economie et Gestion :
- LP « Mandataire judiciaire à la protection des majeurs »

est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 34 voix pour.

Convention Faculté DEG - CEFRAS
M. DANIEL rappelle que l'UFR DEG et le CEFRAS coopéraient déjà pour la formation de ces professionnels dans le cadre d'un DU, et l'Université d'Angers a fait une demande d'accréditation hors vague pour intégrer cette nouvelle licence professionnelle à son offre de formation. L'arrêté d'accréditation a été pris le 13 mai 2024. La convention vise à organiser la coopération entre les deux parties pour la mise en place d'un dispositif de formation par la voie de l'alternance, visant à la délivrance de la licence professionnelle concernant l'admission des candidats, des enseignements dispensés, le suivi des alternants. M. DANIEL regrette que la convention ne mentionne pas de manière plus explicite que la Faculté DEG est la composante de rattachement. Elle n'est en effet mentionnée que deux fois dans la convention, une fois pour dire qu'elle portait le DU précédemment et une autre fois pour dire que les enseignements auront lieu dans ses locaux.

La convention entre la Faculté DEG et le CEFRAS est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 34 voix pour.

Présidence de l'Université d'Angers
40 rue de Rennes I BP 73532 I 49035 ANGERS cedex 01
Tél. 02 41 96 23 23 I www.univ-angers.fr

4-4 Offre de formation – Faculté de Santé

Fermeture du DIU Rythmologie et stimulation
Madame MATHIEU annonce la fermeture du DIU Rythmologie et stimulation suite à une décision du responsable pédagogique.

Monsieur LEVEQUE aimerait connaître les raisons de la fermeture.

Madame MATHIEU ne les connaît pas mais imagine que ce DIU était en perte de vitesse. Cette disposition est habituelle pour les DU et les DIU en fonction des besoins.

Madame BAGLIN ajoute qu'une discussion a toujours lieu avec les collègues du service avant d'arriver à la fermeture d'une formation.

La fermeture du DIU « Rythmologie et stimulation » est approuvée.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 28 voix pour et 6 abstentions.

Ouverture du DIU Autisme et troubles du neurodéveloppement
L'ouverture du DIU « Autisme et troubles du neurodéveloppement » est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 34 voix pour.

Ouverture du DIU Colposcopie et pathologies cervico-vaginales
L'ouverture du DIU « Colposcopie et pathologies cervico-vaginales » est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 34 voix pour.

Ouverture du DIU Coordination en gérontologie
L'ouverture du DIU « Coordination en gérontologie » est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 34 voix pour.

Ouverture du DIU Médecine et biologie de la reproduction
L'ouverture du DIU « Médecine et biologie de la reproduction » est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 34 voix pour.

Ouverture du DIU Phytosanitaire, Herboristerie et aromathérapie basée sur les données rationnelles
L'ouverture du DIU « Phytosanitaire, Herboristerie et aromathérapie basée sur les données rationnelles » est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 34 voix pour.

Ouverture du DIU Innovation en biotechnologie pour la santé
L'ouverture du DIU « Innovation en biotechnologie pour la santé » est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 34 voix pour.

Ouverture du DIU Prévention en santé
L'ouverture du DIU « Prévention en santé » est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 34 voix pour.

Modification du DIU Imagerie digestive niveau expert
Madame MATHIEU explique que ce DIU se déroule sur deux années et l'idée est de le diviser en deux diplômes.

La modification du DIU « Imagerie digestive niveau expert » est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 34 voix pour.

Modification de l'AU Formateur à la simulation en santé
Madame MATHIEU indique qu'il s'agit de changer une condition au sein de cette Attestation Universitaire, à savoir qu'elle est actuellement validée par deux journées de stage et il est proposé de la valider en une seule journée de stage.

La modification de l'AU « Formateur à la simulation en santé » est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 34 voix pour.

Modification de l'AU Patients standards et simulés
Madame MATHIEU informe que cette Attestation Universitaire est dorénavant ouverte aux personnes extérieures, au-delà du Maine-et-Loire, avec une participation financière de 250 € (maintien de la gratuité aux personnels de l'Université d'Angers, du CHU et des habitants du Maine-et-Loire).

Madame BAGLIN explique que ces personnes vont pouvoir participer aux ECOS, ce qui nécessite une formation.

La modification de l'AU « Patients standards et simulés » est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 34 voix pour.

4-5 Offre de formation – IUT/Faculté DEG – Création d'un double-diplôme – BUT3 GEMA et L3 BFA

Madame MATHIEU présente la création d'un double parcours qui associe des enseignements du :

- BUT3 « Gestion des Entreprises et des Administrations », parcours « Gestion Entrepreneuriat et Management d'Activités – GEMA » (IUT) Responsable de formation : Valérie DA SILVA
- L3 « Économie-Gestion » parcours « Banque Finance Assurance » (UFR DEG) Responsable de formation : Bruno SEJOURNE

Madame DA SILVA indique que la question de la poursuite d'études des étudiants s'est posée suite au passage du DUT en BUT. Dans le cadre du parcours GEMA, les étudiants sont formés à la création d'entreprise, management, marketing, communication et métiers de la banque. Avec la création du BUT3, la question était de savoir si les étudiants allaient pouvoir intégrer le M1. Or, la marche semblait très haute en lien avec les acquis obtenus avant l'entrée en M1. Pour que les étudiants se préparent à entrer en M1 dans de meilleures conditions, des équivalences ont été trouvées entre des matières. Les étudiants ont 297 heures de cours en BUT3 et une centaine d'heures supplémentaires de cours de L3. Des équivalences seront proposées entre les matières pour que les notes de licence puissent être intégrées dans les maquettes du BUT. Au final, les étudiants pourront valider le BUT3, la L3 ou le double diplôme. Il faut aussi rappeler que l'IUT a mis en place une obligation d'assiduité, ce qui fait qu'il y aura une condition d'assiduité pour valider le BUT. Les étudiants devront soutenir le porte-folio et le stage. Une dizaine d'étudiants seraient intéressés par ce double diplôme chaque année, sur un volume de 90 étudiants en rythme de croisière en BUT3.

La création du double-diplôme suivant :

- BUT3 « Gestion des Entreprises et des Administrations », parcours « Gestion Entrepreneuriat et Management d'Activités »
- L3 « Économie-Gestion », parcours « Banque Finance Assurance »

est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 34 voix pour.

4-6 Offre de formation – Suspension des LP

Madame MATHIEU liste les licences professionnelles suspendues :

- IUT
  - Licence professionnelle Agriculture biologique : production, conseil, certification et commercialisation
  - Licence professionnelle Maintenance des systèmes automatisés (MSA)
  - Licence professionnelle Génie électrique du bâtiment (GEB)
  - Licence professionnelle Réseau et télécoms (RT)
- UFR LLSH
  - Licence professionnelle Développement de projets de territoires
  - Licence professionnelle Interventions sociales : accompagnement des publics spécifiques

Ces fermetures s'expliquent par des modifications de contexte, des problèmes RH, la création de BUT3 à l'IUT, etc. Elle précise que ces formations sont suspendues c'est-à-dire

qu'elles restent accréditées sur la durée de l'accréditation et il est donc possible de les rouvrir à un moment donné.

Monsieur CLEMENT signale que trois licences professionnelles ferment dans son département et aimerait savoir pourquoi ce point est présenté pour information et n'est pas soumis au vote.

Madame MATHIEU a eu une discussion avec le directeur de l'IUT sur ce point, qui trouvait qu'un vote était très abrupt alors que des collègues ont porté ces formations pendant plusieurs années. Ces licences professionnelles sont ainsi suspendues et non pas abandonnées, mais il est tout à fait possible d'envisager un vote.

Monsieur CLEMENT sait ce que signifie généralement la suspension d'une formation. Les responsables de ces licences professionnelles ont d'ailleurs clairement indiqué qu'ils ne rouvriraient pas la formation si celle-ci était fermée cette année.

Monsieur PERROCHEAU note qu'il est évoqué des problèmes de moyens humains pour justifier ces suspensions et aimerait avoir des précisions à ce sujet.

Monsieur CLEMENT indique que la réponse est liée à la transformation du DUT en BUT, avec une troisième année qui s'est rajoutée à la charge de la composante à moyens humains constants. Historiquement les licences professionnelles avaient été créées au moment de la mise en place du LMD (Licences-Master-Doctorat) et les IUT étaient restés en marge. L'Université d'Angers avait alors mis en place tout un tas de licences professionnelles. Le passage au BUT a donné des situations extrêmement variables selon les contextes. Les licences qui sont évoquées aujourd'hui sont des licences qui n'ont pas été intégrées dans le BUT alors que d'autres licences ont pu l'être et sont devenues la troisième année de BUT suite à quelques modifications. Tout le monde n'est pas d'accord au sein de l'IUT sur la nature profonde de cette décision mais il n'y a pas d'autres solutions pour résoudre les problèmes RH.

Monsieur LEVEQUE aimerait savoir si un vote a eu lieu en conseil d'UFR LLSH et en conseil d'IUT.

Madame MATHIEU sait que des discussions ont eu lieu au sein de la composante LLSH pour les deux licences concernées avec les collègues qui portent ces formations. Elle imagine que des discussions similaires ont eu lieu à l'IUT avant d'arriver à la décision de suspendre la formation.

Monsieur CLEMENT confirme et la direction de l'IUT a tranché au bout du compte. Pour autant, il n'y a pas eu de vote non plus lorsque des licences ont été intégrées dans le BUT3. Sa réponse est donc nuancée et contextuelle à chaque licence et chaque département.

Madame LEDUC signale que la suspension laisse la possibilité d'une validation des acquis de l'expérience tant que le diplôme n'est pas fermé.

Monsieur GINDRE reconnaît que la mise en place du BUT a engendré de nombreux problèmes à l'IUT. Il constate que l'offre de formation de l'Université d'Angers s'affaiblit sur des mots clés importants dans le contexte actuel comme agriculture biologique, génie électrique du bâtiment, etc. Il demande si ces licences professionnelles ne fonctionnaient

Présidence de l'Université d'Angers
40 rue de Rennes I BP 73532 I 49035 ANGERS cedex 01
Tél. 02 41 96 23 23 I www.univ-angers.fr

pas très bien parce qu'il n'y avait pas beaucoup d'étudiants. Il souhaite aussi savoir si ces formations étaient en alternance, ce qui renvoie à des ressources propres récupérées.

Madame BOUVIER sait que la licence professionnelle Agriculture biologique était en alternance et accueillait de moins en moins d'étudiants depuis plusieurs années alors qu'on pourrait penser que ce thème est dans l'air au temps.

Monsieur CLEMENT signale que les trois licences professionnelles portées par le département GE2I étaient très demandées et en alternance. Elles répondaient à de réels besoins sur le territoire puisqu'il y avait plus d'offres d'alternance que d'étudiants. Ces licences rapportaient des fonds propres à l'IUT et à l'Université d'Angers mais il insiste véritablement sur le problème RH qui explique leur suspension.

Monsieur LEVEQUE trouve la situation très problématique car ces licences professionnelles fonctionnent très bien et rapportent de l'argent. Il s'interroge sur le fait qu'il ne soit pas possible de trouver des ressources RH supplémentaires.

Madame MATHIEU indique que les problèmes RH étaient tels qu'il n'était pas envisageable de maintenir ces formations. Il s'agit effectivement d'une véritable difficulté à l'Université d'Angers et elle espère que le contexte s'améliorera.

Madame HOCQUET se demande si le problème RH ne provient pas plutôt du recrutement que des finances en tant que telles, c'est-à-dire la capacité de trouver des personnes expertes.

Madame MATHIEU reconnaît que le fait de trouver des vacataires en LLSH est une véritable problématique.

Monsieur CLEMENT indique que ce n'était pas le cas pour les formations du département GE2I. Elles avaient en commun de répondre à des métiers de niches mais le fait de les porter à effectif constant devenait trop difficile.

Monsieur LEVEQUE trouve cette situation particulièrement attristante.

Madame MATHIEU ne peut que regretter que des formations soient suspendues alors qu'elles fonctionnent et donnent l'occasion à des étudiants d'acquérir des connaissances et des compétences et de s'insérer professionnellement. Il faut simplement savoir prendre des décisions quand les collègues n'ont plus les moyens de les porter, et ne pas s'habituer à faire de nombreuses heures complémentaires.

4-7 Modification des MCC

Madame MATHIEU informe qu'un prochain CML sera consacré aux procédures de modifications de MCC pour fluidifier les choses tout en veillant à rester dans le cadre réglementaire qui s'impose à l'Université d'Angers.

ESTHUA
Les modifications des formations suivantes :

- DEUST « Accueil d'Excellence en Tourisme »

Présidence de l'Université d'Angers
40 rue de Rennes I BP 73532 I 49035 ANGERS cedex 01
Tél. 02 41 96 23 23 I www.univ-angers.fr

• LP « Management des Arts Culinaires et des Arts de la Table », parcours « Métiers de l'événementiel en restauration »
• LP « Métiers de la mode », parcours « Conception et industrialisation – Maroquinerie de luxe »
• LP « Métiers de la mode », parcours « Méthodes et gestion de production industrielles – Vêtement mode et luxe »
• LP « Métiers de la mode », parcours « Modélisme industriel – Vêtement »
sont approuvées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 30 voix pour, deux membres porteurs chacun d'une procuration étant partis en cours de séance.

Faculté Droit, Economie et Gestion
Les modifications des formations suivantes :
• LP « Métiers des Administrations et Collectivités Territoriales »
• LP « Management et gestion des organisations », parcours « Entrepreneuriat »
• LP « Métiers du notariat »
• DL1-2-3 « Droit-Économie »
• L1-2-3 « Droit »
• L3 « Droit », parcours « Administration publique »
• L1-2 « Économie-Gestion »
• L1-2 « Économie-Gestion », parcours « Progressif »
• L2 « Économie-Gestion », parcours « Progressif vers LP Banque Finance Assurance »
• L2 « Économie-Gestion », parcours « Progressif vers LP Entrepreneuriat »
• L2 « Économie-Gestion », parcours « Progressif vers LP Métiers des Administrations et Collectivités Territoriales »
• L3 « Économie-Gestion », parcours « Économie appliquée »
• L3 « Économie-Gestion », parcours « Économie appliquée » (Modène)
• L3 « Économie-Gestion », parcours « Finance Comptabilité Contrôle »
• L3 « Économie-Gestion », parcours « Marketing »
• L3 « Économie-Gestion », parcours « Marketing » (Modène)
• L3 « Économie-Gestion », parcours « Ressources humaines »
sont approuvées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 30 voix pour.

IAE
Les modifications des formations suivantes :
• L3 « Management international » (Angers)
• L3 « Management international » (Maurice)
• M1 « Management et commerce international » (Angers)
• M1 « Management et commerce international » (Maurice)
• M2 « Management et commerce international », parcours « Management international et marketing » (Angers)
• M2 « Management et commerce international », parcours « Management international et marketing » (Maurice)
• M2 « Management et commerce international », parcours « Management international des ressources humaines »
• M2 « Marketing Vente », parcours « Marketing digital »

- M2 « Marketing Vente », parcours « Chef de produit responsable »
- M2 « Management et administration des entreprises », parcours « Santé »

sont approuvées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 30 voix pour.

Faculté de Santé, département Pharmacie
Les modifications des formations suivantes :

- DEUST2 « Préparateur en pharmacie »
- « DFGSP3 – 3e année de Pharmacie »
- « DFASP1 – 4e année de Pharmacie – semestre 1 »
- « DFASP2 – 5e année de Pharmacie », parcours « Industrie »
- « DFASP2 – 5e année de Pharmacie », parcours « Internat »
- « DFASP2 – 5e année de Pharmacie », parcours « Officine »
- « DFASP2 – 5e année de Pharmacie », parcours « Recherche »
- « DFASP3 – 6e année de Pharmacie », parcours « Officine »

sont approuvées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 30 voix pour.

5- Questions diverses

Madame MATHIEU indique que Monsieur PERROCHEAU lui a transmis un texte de motion qu'il souhaitait évoquer devant la CFVU. Elle a échangé avec lui pour lui dire que ce texte fera l'objet d'une discussion dans le cadre de la prochaine CFVU et d'un point inscrit à l'ordre du jour. La motion vient dire qu'il est important de se positionner sur certaines valeurs défendues par l'Université comme le service public, etc.

Aucune question diverse n'est inscrite à l'ordre du jour.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame MATHIEU clôt la séance à 17h35.

La Présidente de l'Université d'Angers
Françoise GROLLEAU

Présidence de l'Université d'Angers
40 rue de Rennes I BP 73532 I 49035 ANGERS cedex 01
Tél. 02 41 96 23 23 I www.univ-angers.fr

5. Annexe : diaporama de séance de la CFVU du 21 mai 2024

Présidence de l'Université d'Angers
40 rue de Rennes I BP 73532 I 49035 ANGERS cedex 01
Tél. 02 41 96 23 23 I www.univ-angers.fr

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 21 mai 2024

Ordre du jour :

1. Informations
2. Approbation du procès-verbal
3. Vie universitaire
4. Enseignement et conventions

1. Informations

université angers

1.1 Information sur les élections
Élus

Commission/Conseil de gestion	Sièges à pourvoir	Candidats	
Conseil de gestion du SUAPS	**2 EC UA**	- M. Régis BARILLÉ - M. GINDRE Denis	
	1 BIATSS UA	- Mme Virginie GRIMAULT	
	4 étudiants UA	- Mme Noémie GEOFFROY - M. BEN MOHAMED Rayan	- M. Madris MAHLOUL - M. Louca BEAUNOIR
Conseil de gestion du SCAFOP	**1 représentant CFVU**	- Mme Virginie GRIMAULT	
	1 étudiant UA	- M. Bastien TRANCHAND	
Conseil de gestion du SUIO-IP	**2 EC CFVU**	Aucune candidature.	
	1 BIATSS CFVU	Aucune candidature.	
	2 étudiants UA	- M. Ilyas BARBAUD - M. Bastien TRANCHAND	

1.1 Information sur les élections
Élus

Commission/Conseil de gestion	Sièges à pourvoir	Candidats
Conseil de gestion du SSU	**2 EC Conseils centraux**	- Mme Anne-Sophie HOCQUET - Mme Anne-Laurence PENCHAUD
	1 BIATSS Conseils centraux	- Mme Lucie LAMPERIERE
	2 étudiants UA	- Mme Cassandre CLOCHARD - M. Bastien TRANCHAND
Commission des relations internationales	**1 EC CFVU**	Aucune candidature.
	1 BIATSS CFVU	- Mme Virginie GRIMAULT
	1 étudiant UA	- M. Madris MAHLOUL
Commission permanente du numérique	**1 représentant CFVU**	- M. Denis GINDRE
	2 étudiants UA	- Mme Cassandre CLOCHARD - M. NOVAIS Axel

université angers

1.1 Information sur les élections
Élus

Commission/Conseil de gestion	Sièges à pourvoir	Candidats
Commission Vie de l'établissement	**1 EC CFVU**	Aucune candidature.
	1 BIATSS CFVU	- Mme Virginie GRIMAULT
	2 étudiants CFVU	- Mme Julie CLEMENT - M. Madris MAHLOUL
Commission évaluation des formations	**2 EC UA**	- Mme Anne FABLET ROGERE - Mme Céline LANCELOT
	1 BIATSS UA	- Mme CLEMENT Nathalie
	2 étudiants CFVU	- M. BARBAUD Ilyas - M. FLACHAIRE Nathan
Comité éthique évaluation formation et de la vie étudiante	**3 EC UA**	- M. Laurent SAINTIS - M. Sylvain VERRON - Mme Aubeline VINAY
	3 étudiants UA	- M. Bastien TRANCHAND - Mme Cassandre CLOCHARD - M. Alexandre MONTEIRO TEIXEIRA

1.1 Information sur les élections
Élus

Commission/Conseil de gestion	Sièges à pourvoir	Candidats	
Comité de suivi Licence-Master	**4 EC**	- Mme Anne-Sophie HOCQUET - Mme Laetitia LANGLOIS	- Mme Sandrine TRAVIER - Mme Céline LANCELOT
	2 BIATSS	- Mme Virginie GRIMAULT - Mme Margot PHILIPPS	
	4 étudiants UA	- M. Bastien TRANCHAND - Mme Cassandre CLOCHARD	- M. Louca BEAUNOIR - M. Alexandre MONTEIRO TEIXEIRA
	2 étudiants CFVU	- Mme Julie CLEMENT	- Mme Claire POIRAUD

1.1 Information sur les élections
Élus

Commission/Conseil de gestion	Sièges à pourvoir	Candidats	
Cellule VDH	**2 EC UA**	- M. Erwan AUTRET - Mme Céline LANCELOT	
	4 étudiants UA *(dont 2 doctorants)*	- Mme Cassandre CLOCHARD - M. Ilyas BARBAUD	- M. Mickaël BERTHIER (Doctorant)
Commission césure	**2 EC UA**	- Mme Sandrine TRAVIER - Mme Anne-Laurence PENCHAUD	
	1 BIATSS UA	Aucune candidature.	
	2 étudiants CFVU	- M. Nathan FLACHAIRE	
Cellule d'aide sociale étudiante	**2 étudiants UA**	- Mme Marie RICHARD - M. Rayan BEN MOHAMED	

1.1 Information sur les élections
Élus

Commission/Conseil de gestion	Sièges à pourvoir	Candidats
UA Culture	**8 étudiants UA** *(1/composante)*	- Mme Cassandre CLOCHARD (DEG) - Mme Marie RICHARD (LLSH) - M. Madris MAHLOUL (Santé) - M. Thibaut JOUY (Sciences)

Plusieurs sièges restent à pourvoir.

Des élections partielles seront organisées prochainement, à la rentrée universitaire prochaine.

POUR INFORMATION

1.2 Retour du CLM du 22 avril 2024

Anonymat des copies

- Pas de modification du mémo des examens : Mise en œuvre de l'anonymat à discrétion de chaque composante
- Point de vigilance : communication auprès des étudiants.

Statut des alternants en recherche et rupture d'entreprise

- 2 possibilités s'offrent aux étudiants : période de césure ou statut d'auditeur libre
- Nécessité de modifier le cadrage césure pour ces situations exceptionnelles : permettre les demandes à tout moment et ouvrir la possibilité la césure aux apprentis en cas de rupture ou recherche.

Question diverse : difficulté Campus France > prévoir un bilan avec la DI

POUR INFORMATION

université angers

2. Approbation du procès-verbal

2-1 Procès-verbal de la CFVU du 12 mars 2024 – VOTE

3. Enseignement et conventions

3-1 Financements CVEC 2023 : bilan des actions conduites en 2023 – VOTE

Comment fonctionne la CVEC ?

Paiement par les étudiants lors de l'inscription
100€ en 2023-2024

Sont exonérés les étudiants boursiers, bénéficiaires d'une allocation annuelle, réfugiés, bénéficiaires de la protection subsidiaire, demandeurs d'asile

les Crous

Perception par le CROUS

AAP CVEC CROUS

Reversement à l'UA
=> Sur la base du nombre d'étudiants inscrits
=> 2 versements : au plus tard le **20 janvier 2024** (45€ par étudiant inscrit) puis au plus tard le **31 juillet 2024** (dépend de la collecte – péréquation)

Une taxe affectée : obligation de la dépense pour la vie étudiante

5 thématiques : Accueil des étudiants, Social, Culture, Santé, Sport
-/-> *Ne peut pas financer les actions en lien avec la formation, les actions destinées aux lycéens, la promotion de l'établissement ou encore l'extension de l'ouverture des BU*

30% minimum de la part fixe dédiés au FSDIE (assos & social) et 15% minimum de la part fixe dédiés à la médecine préventive

Des actions à valoriser : bilans des actions / logo CVEC / communication

Connaissance tardive de la recette

Composition

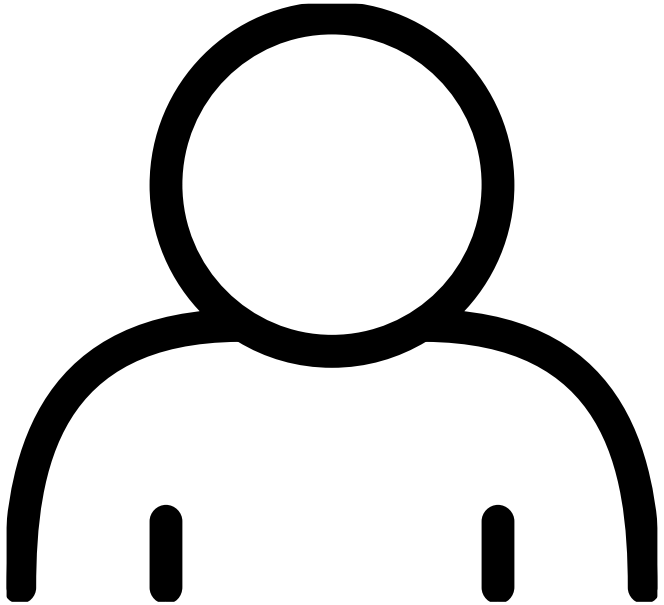

16 membres non étudiants

2 ***Vice-présidents*** *: Vie étudiante et de campus / CFVU*

4 ***directeurs de services communs****: SUAC / SSU / SUAPS / SCDA*

Directeur-adjoint ***Vie des campus***

Directeur du ***CROUS***

3 ***directeurs de composantes*** *: 1 par site angevin*

Administratrice du ***domaine universitaire de Cholet***

4 ***personnalités extérieures****: Angers / Cholet / Saumur / Sables d'Olonne*

18 membres étudiants

VPE

Les 5 ***élus étudiants de la CVEt*** *(issus des conseils centraux)*

1 représentant par ***liste représentative au niveau national et représentée aux conseils centraux de l'UA*** *(4 sur ce mandat)*

1 représentant par ***composante*** *(8 au total)*

Gestion de la CVEC

Une gestion de la CVEC progressivement structurée

2018-2023 : structuration

2018-2019 : 2 années de mise en œuvre avec compréhension et appropriation
2020-2021 : 2 années Covid, vers un renforcement des dispositifs de lutte contre la précarité & la santé étudiante
2022-2023 :

- intégration progressive de la circulaire Engagement (mars 2022)
- divergences avec le VPE
- volonté commune de faire avancer les choses en tenant compte
  - Contraintes UA (organisation, RH…)
  - Engagements sur certains projets
  - Mieux communiquer sur l'utilisation de la CVEC

2023 : fin d'un cycle

Ajustement de la **commission** (composition, rôle, calendrier)

Mise en place d'un **règlement intérieur**

cvec Contribution Vie Étudiante et de Campus

université angers

Principes de gestion

5 grands principes

Pas de reliquat	Un point d'étape du suivi des dépenses à l'été	Une maîtrise des dépenses RH	Le maintien des engagements de financement	Un scénario prudent

Un suivi au plus juste des dépenses = traçabilité & réponses aux enquêtes DGESIP

Un réajustement en milieu d'année :

- Sur les opérations réalisées
- Sur des nouveaux besoins / opérations identifiés

Affirmation du principe d'une masse salariale calculée sur l'année du financement :

- Prise en charge sur le budget d'établissement des évolutions de carrière et du point d'indice

Financement de grandes opérations :

- Lieux de vie étudiante
- Réaménagement du SUAPS…

Compensation des pertes de frais d'inscription (SSU)

Politique d'action sociale de l'établissement (Gratuité Pack Sport, Carte Culture…)

Vigilance sur la présence du logo

Rôle de la SC CVEC

CVEC UA

Mars / avril
Bilan du budget CVEC N-1 => Eventuel reliquat
Vote CFVU / CA

Mai / juin
Enquête DGESIP sur année N-1

Juin
Suivi des dépenses CVEC de l'année N =>Budget rectificatif

Juillet
Remontée des projets VE des composantes et serv. communs pour année N+1

Octobre
Répartition du budget CVEC n+1

Décembre
Vote CFVU / CA sur le budget N+1

AAP CVEC CROUS

Appel à projets pour obtenir des financements CVEC du CROUS
=> Dépôt de projets par l'UA et associations étudiantes
=> Projets de 80K€ maximum / financement CVEC CROUS de 50% maximum
***Commission de février**: Première commission*
***Commission de juin:** Selon fonds restants – Eventuelle restriction*
***Commission d'octobre**: Commission de régulation*

Bilan CVEC 2023

cvec
Contribution Vie Étudiante et de Campus

université angers

Initiatives et vie étudiante

Objet de la dépense	Porteur	Nature	BPI CVEC 2022	BPI CVEC 2023	Budget rectificatif 2023 Nouveau total	Bilan 2023 Dépenses réalisées
FSDIE Soutien à la vie associative	DEVEC	Fonctionnement	110 000,00 €	130 000,00 €	130 000,00 €	123 497,72 €
La Parenthèse	DEVEC	Fonctionnement	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	18 465,31 €
		Investissement		**10 000,00 €**	**10 000,00 €**	**0,00 €**
Emploi étudiant Vie des Campus : _ ambassadeurs InfoCampus _ tuteurs internationaux _ renforts Parenthèse _ actions Schéma Dir.	DEVEC	Masse salariale	20 000,00 €	48 000,00 €	57 000,00 €	36 229,41 €
Aménagement nouveaux espaces vie étudiante: BU St Serge **PPI**	DEVEC	Investissement	100 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €
Acquisition et aménagement RDC résidence LLSH - **PPI**	DPIL	Investissement		0,00 €	65 000,00 €	65 000,00 €
Mission égalité	Cabinet	Fonctionnement	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	9 160,00 €
Aménagement cafet'LLSH **PPI**	DPIL	Investissement	20 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
concert rentrée	DEVEC	Fonctionnement	5 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €	5 000,00 €
ecran affichage InfoCampus/Parenthèse	DEVEC	Investissement	**6 000,00 €**	**6 000,00 €**	**6 000,00 €**	**0,00 €**

7 800€ engagés en 2023 mais réimputés en 2024 sur des dépenses de fonctionnement
=> Simple report

650 K€ récoltés depuis 2020

Pas de besoin immédiat

cvec Contribution Vie Étudiante et de Campus

université angers

Initiatives et vie étudiante

				Budget rectificatif 2023	Bilan 2023
Objet de la dépense	**Porteur**	**Nature**	**BPI CVEC 2022**	**BPI CVEC 2023**	**Nouveau total**	**Dépenses réalisées**
Soutien à la vie des Campus délocalisés	**DEVEC**	**Fonctionnement**	7 500,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	3 282,28 €
jeparticipe / Cap Collectif	**DEVEC**	**Fonctionnement**	14 000,00 €	17 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Jardins participatifs	**DEVEC**	**Fonctionnement**	3 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	2 547,02 €
Budget participatif (**PPP**)	**DEVEC**	**Fonctionnement**	25 000,00 €	35 000,00 €	35 000,00 €	35 000,00 €
Klaxit (BlablaCar daily)	**DEVEC**	**Fonctionnement**	0,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	0,00 €
Actions Schéma Directeur	**DEVEC**	**Fonctionnement**	0,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	1 515,54 €
Soutien mission handicap	**DEVEC**	**Masse salariale**	0,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	9 999,26 €
Stanger Quest	**DEVEC**	**Fonctionnement**	0,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	1 351,74 €
Fond de réactivité	**DEVEC**	**Fonctionnement**	0,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	752,98 €
MS IVE après décision Président	**Central**	**Masse salariale**	0,00 €	123 567,31 €	123 567,31 €	125 492,20 €

Dispositif déployé sans coût pour l'UA

60 K€ suite au budget 2023
80 K€ avec le BPI 2024
Trajectoire : 100 K€ en 2025

cvec Contribution Vie Étudiante et de Campus

université angers

Initiatives et vie étudiante

Objet de la dépense	Porteur	Nature	BPI CVEC 2022	BPI CVEC 2023	Budget rectificatif 2023 Nouveau total	Bilan 2023 Dépenses réalisées
Projet AAP CROUS Sciences Relaxation sonore	Sciences	Fonctionnement	0,00 €	0,00 €	518,00 €	518,00 €
Projet AAP CROUS Sciences Boite à lire	Sciences	Investissement	0,00 €	0,00 €	618,00 €	618,00 €
Casiers de rangements	IUT	Investissement	0,00 €	0,00 €	21 127,48 €	23 916,48 €
Remplacement d'un poste de soutien administratif (cat. C) par un ASI => DEVEC - Relais handicap	Central	Masse salariale	0,00 €	0,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
Atypie Friendly - Relais handicap - Achat de casques antibruits	DEVEC	Fonctionnement	**0,00 €**	**0,00 €**	**1 000,00 €**	**0,00 €**
AMENAGEMENT DU HALL DU BATIMENT « LA PASSERELLE »	SUIO-IP	Fonctionnement	0,00 €	0,00 €	3 828,48 €	3 402,00 €

Financement sur fonds UA pour permettre une utilisation en lien avec les enseignements

Casiers de rangements à l'IUT permettant aux étudiants et étudiantes de déposer leurs affaires en dehors des salles de cours

613 567,31 € budgétés au BPI

700 659,27 € budgétés au BR

623 747,94 € effectivement engagés

cvec Contribution Vie Étudiante et de Campus

université angers

Initiatives et vie étudiante

Bilan narratif

94 projets soutenus

FSDIE

51 associations subventionnées

Guichet InfoCampus

1408 appels sur la hotline
21 ambassadeur.rices
5 villages partenaires
7877 visites sur les guichets

Mission égalité

Prévention des violences, discriminations harcèlement
Mois du genre
Quinzaine du handicap

1 563
inscrits

klaxit Insights

1 031
covoitureurs activés

49 événements organisés
Une centaine d'étudiants accueillis par jour

Installation d'une boîte à lire à la Faculté des sciences

Social

Objet de la dépense	Porteur	Nature	BPI CVEC 2022	BPI CVEC 2023	Budget rectificatif 2023 Nouveau total	Bilan 2023 Dépenses réalisées
Prêt portable longue durée achat d'équipements	DDN	Investissement	20 000,00 €	20 000,00 €	30 000,00 €	29 520,12 €
Emploi étudiant assistants numériques	DDN	Masse salariale	41 500,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €	36 611,41 €
Emploi étudiant protections périodiques	DEVEC	Masse salariale	13 500,00 €	12 000,00 €	3 000,00 €	2 656,30 €
FSDIE Social _ aide sociale mobilité RI	DI	Fonctionnement	60 000,00 €	60 000,00 €	62 400,00 €	59 600,00 €
FSDIE Social _ Cellule Aide Sociale	DEVEC	Fonctionnement	**28 000,00 €**	**30 000,00 €**	**50 000,00 €**	**35 543,60 €**
protections périodiques	DEVEC	Fonctionnement	20 000,00 €	20 000,00 €	12 500,00 €	9 618,63 €
Studapart	DEVEC	Fonctionnement	3 600,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	3 600,00 €
Giving tuesday	DEVEC	Fonctionnement		**5 000,00 €**	**5 000,00 €**	**1 662,44 €**
MS social après décision Président	Central	Masse salariale		24 502,42 €	24 502,42 €	26 427,31 €
Distribution alimentaire repas CD	DEVEC	Fonctionnement			14 500,00 €	14 226,50 €

L'augmentation anticipée en 2023 des besoins s'est finalement concrétisée en 2024

Maitrise de la dépense: organisation partenariale

Repas financés pour le Campus day distribués gratuitement aux étudiants et étudiantes sur inscription

215 502,42 € budgétés au BPI

245 902,42 € budgétés au BR

219 466,31 € effectivement engagés

cvec Contribution Vie Étudiante et de Campus

université angers

Social

Bilan narratif

Cellule d'aide sociale

17 100 € d'aide alimentaire et hygiène
13 655 € d'aide au logement
2 667 € d'aide au transport
150 € d'aide numérique

45 étudiants bénéficiaires

+ 850 € de tickets alimentaires délivrés en urgence par le SSU à 27 étudiants

Precanum
Equipe de **7 à 9** emplois étudiants - **1 356** heures travaillées
290 PC prêtés - dont **89** soutenus par le service social
320 tickets helpdesk et **1 720** mails traités
Achat de **35** PC : renouvellement du parc

Aide sociale à la mobilité
Une aide subsidiaire: Erasmus+, Envoléo, Aide à la Mobilité Internationale (MESR)
Représente **4% des aides à la mobilité** à l'UA
Montant moyen attribué: **600€**
99 étudiants aidés
54 aides complémentaires
45 aides uniques

Protections périodiques

30 distributeurs - campus délocalisés inclus
⇒ **5** nouveaux emplacements depuis fin 2023
45 074 produits distribués (serviettes et tampons)

1 439 nouveaux inscrits

Studapart

427 étudiants logés

Culture

			Budget rectificatif 2023		Bilan 2023
Objet de la dépense	**Porteur**	**Nature**	**BPI CVEC 2022**	**BPI CVEC 2023**	**Nouveau total**	**Dépenses réalisées**
Carte culture	**SUAC**	**Fonctionnement**	45 000,00 €	47 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €
Campus Day	**SUAC**	**Fonctionnement**	**65 000,00 €**	**70 000,00 €**	**63 000,00 €**	**34 704,76 €**
Festival	**SUAC**	**Fonctionnement**	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €
Galeries	**SUAC**	**Fonctionnement**	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	29 145,46 €
Contrats étudiants	**SUAC**	**Masse salariale**	**10 000,00 €**	**10 000,00 €**	**10 000,00 €**	**0,00 €**
Résidences d'artistes	**SUAC**	**Fonctionnement**		15 000,00 €	15 000,00 €	15 119,87 €
MS culture après décision Président	**Central**	**Masse salariale**		22 580,40 €	22 580,40 €	24 505,29 €
Projet AAP CROUS Des corps à l'épreuve	**SUAC**	**Fonctionnement**			4 300,00 €	4 300,00 €

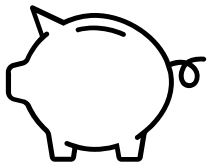

224 580,40 € budgétés au BPI

224 880,40 € budgétés au BR

187 775,38 € effectivement engagés

Annulation du Campus day – des dépenses incompressibles

Location de matériel et prestations techniques

Maintien des salaires (Valeurs de l'UA / solidarité / relations partenariales)

Culture

Bilan narratif

29 structures culturelles partenaires

17 tarifs préférentiels **=> 103,80 €** de réductions au total

11 416 cartes activées en 2022-2023

Les ateliers - rencontres - visites

Plus de **60** événements en 2022-2023

967 participants pour **1120** inscriptions
=> **73%** de remplissage

11 jours de festival

2866 participants

+16,70% de fréquentation

21 propositions artistiques

9 événements au Qu4tre

8 événements à Belle-Beille

4 événements hors les murs

Résidence d'artiste

Production et diffusion de "créations UA" : répétitions publiques et places gratuites pour les étudiants

Participation des étudiants à des créations collectives

Ateliers de pratiques culturelles gratuits pour les étudiants

Cartes blanches : apport de réseaux artistiques au niveau national

Carte Culture UNIVERSITÉ D'ANGERS

cvec Contribution Vie Étudiante et de Campus

université angers

Santé

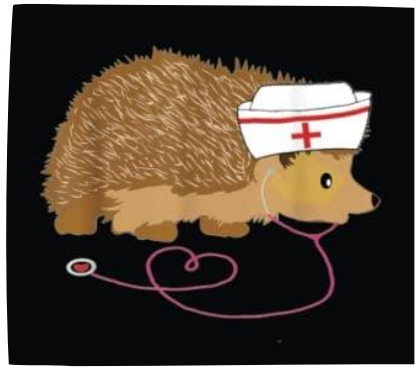

Objet de la dépense	Porteur	Nature	BPI CVEC 2022	BPI CVEC 2023	Budget rectificatif 2023 — Nouveau total	Bilan 2023 — Dépenses réalisées
Médecine préventive des étudiants	SSU	Fonctionnement	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	88 294,48 €
		Masse salariale	**50 000,00 €**	**60 000,00 €**	**60 000,00 €**	**2 968,23 €**
MS santé après décision Président	Central	Masse salariale		160 791,45 €	160 791,45 €	162 716,34 €

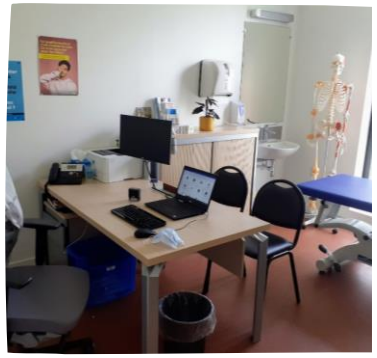

Baisse importante des dépenses CVEC compensée par une augmentation des ressources propres

Contrats imputés techniquement sur les fonds propres du service : modification opérée pour 2024

320 791,45 € budgétés au BPI

320 791,45 € budgétés au BR

253 979,05 € effectivement engagés

Santé

Bilan narratif

Maintien du nombre de consultations en psychologie
-
8% d'étudiants de L1 en plus

1 665 entretiens de première écoute

Dispositif Santé Psy Etudiants
3 179 consultations auprès de psychologues extérieurs
Hausse d'environ 15 %

Convers'café

Ateliers Korsa
Lutte contre le stress et l'anxiété

Sophrologie

MBSR
Méditation pleine conscience

Santé mentale

4 à 5 permanences ouvertes en soirée par semaine

Nightline
Par et pour les étudiant·e·s

45 bénévoles

23 à Angers

22 à Nantes

21 ans ½ en moyenne

2 275 demandes de contact

814 contacts pris

Taux de décrochage **36%**

1h en moyenne d'échanges

Financement de 3 chambres dans les cités U
Hébergement d'urgence d'étudiants et d'étudiantes en difficulté

Prévention collective

Sport

Objet de la dépense	Porteur	Nature	BPI CVEC 2022	BPI CVEC 2023	Budget rectificatif 2023 Nouveau total	Bilan 2023 Dépenses réalisées
Pack sportif	SUAPS	Fonctionnement	80 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €	40 620,38 €
		Masse salariale	80 000,00 €	120 000,00 €	120 000,00 €	120 000,00 €
Réaménagement du Gymnase (**PPI**)	DPIL	Investissement	**50 000,00 €**	**50 000,00 €**	**50 000,00 €**	**50 000,00 €**
outils de réservation et gestion des flux	SUAPS	Fonctionnement	40 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	8 664,00 €
ASUA	DEVEC	Fonctionnement		3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
MS sport après décision Président	Central	Masse salariale		28 558,42 €	28 558,42 €	30 483,33 €
Dispositif Ludhealth	IAE	Investissement			5 919,00 €	5 919,00 €
Dispositif Ludhealth	Sciences	Investissement			5 919,00 €	5 919,00 €
Malette Sport-santé	SUAPS	Investissement			11 770,20 €	11 116,31 €
Achat de Kayak - Activités pleine nature	SUAPS	Investissement			11 846,00 €	12 665,99 €

Investissement terminé: 160 K€ depuis 2021

251 558,42 € budgétés au BPI

287 012,62 € budgétés au BR

288 388,01 € effectivement engagés

cvec Contribution Vie Étudiante et de Campus

université angers

Sport

Bilan narratif

3154 inscriptions hebdomadaires
5752 au semestre 1 / 6426 au semestre 2
976 au Printemps

2948 inscriptions aux stages, tournois, événements
612 aux stages sportifs / 1224 aux tournois
293 aux séances d'initiation et de perfectionnement
819 inscriptions aux 24 heures du SUAPS

6774 étudiants inscrits
Dont 131 à Saumur et 135 à Cholet

Pack sport Etudiant
Une activité gratuite au choix
10€ l'activité supplémentaire par semestre
Accès gratuit aux événements et animations
Accès aux stages gratuits

Enseignement non évalué

Angers: 58 activités – 168 créneaux
Cholet: 7 activités – 9 créneaux
Saumur: 5 activités – 6 créneaux

Achat de Kayaks

10 kayaks + remorque + pagaies + gilets + 1 gilet moniteur

Matériel réceptionné en décembre 2023

Au printemps 2024: 6 stages kayak proposés

Sport - santé

Achat d'une mallette Kinvet réceptionnée en septembre 2023
=> Phase de test et de recherche de protocole
=> Mise en place espérée en 2024/2025

asua
UNIVERSITÉ D'ANGERS

378 licences / **18** sports
13 sports indiv. Vs 5 sports collectifs

8 médailles
3 or - 5 bronze

cvec Contribution Vie Étudiante et de Campus

université angers

Présentation générale

Ventilation thématique

Culture
187 775,38 €
12%

Social
219 466,31 €
14%

IVE
623 747,94 €
40%

Santé
253 979,05 €
16%

Sport
288 388,01 €
18%

cvec
Contribution Vie Étudiante et de Campus

université angers

Présentation générale

Ventilation budgétaire

VACATIONS SSU - SUAPS
122 968,23 €
21%

EMPLOI ETUDIANT
85 496,38 €
15%

ETABLISSEMENT
372 624,47 €
64%

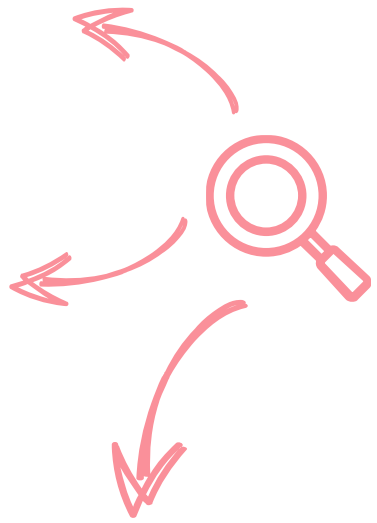

Masse salariale
581 089,08 €
37%

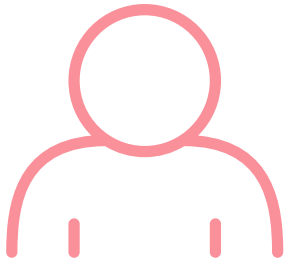

Investissement
359 674,90 €
23%

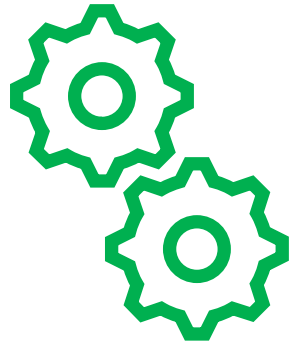

Fonctionnement
632 592,71 €
40%

Dépense de masse salariale établissement maitrisée
=> Engagement politique respecté

Présentation générale

Recettes

Reliquat Bilan CVEC 2022 : 71 017,69 €
Notification CVEC 2023 : 1 709 997,97 €

Total : 1 781 015,66 €

24 294 étudiants
70,4 € / étudiant

Dépenses

1 573 356,69 €

Reliquat 2023
207 658,97 €

Présentation générale

Mise en perspective

Répartition thématique

	IVE	Social	Culture	Santé	Sport	Totaux
2019	*Absence de données*					
2020	339 134,09 €	304 712,65 €	210 555,43 €	225 347,12 €	324 933,00 €	**1 404 682,29 €**
2021	440 169,00 €	178 256,00 €	267 025,00 €	574 147,00 €	264 273,00 €	**1 723 870,00 €**
2022	411 562,60 €	279 049,29 €	241 469,37 €	333 716,11 €	299 202,94 €	**1 565 000,31 €**
2023	623 747,94 €	219 466,31 €	187 775,38 €	253 979,05 €	288 388,01 €	**1 573 356,69 €**
Totaux	**1 814 613,63 €**	**981 484,25 €**	**906 825,18 €**	**1 387 189,28 €**	**1 176 796,95 €**	**6 266 909,29 €**

Recettes et dépenses passées

	Recette finale	Sommes justifiées	Reliquat cumulé
2019	1 419 187,00 €	1 353 456,00 €	65 731,00 €
2020	1 494 867,29 €	1 404 682,29 €	155 916,00 €
2021	1 567 954,00 €	1 723 870,00 €	0,00 €
2022	1 636 018,00 €	1 565 000,31 €	71 017,69 €
2023	1 709 997,97 €	1 573 356,69 €	207 658,97 €
Totaux	**7 828 024,26 €**	**7 620 365,29 €**	**207 658,97 €**

Répartition budgétaire

	Fonctionnement	Investissement	Masse salariale	Totaux
2019	*Absence de données*			
2020				
2021	948 128,50 €	360 277,50 €	415 464,00 €	**1 723 870,00 €**
2022	645 848,82 €	260 566,48 €	658 585,01 €	**1 565 000,31 €**
2023	632 592,71 €	359 674,90 €	581 089,08 €	**1 573 356,69 €**
Totaux	**2 226 570,03 €**	**980 518,88 €**	**1 655 138,09 €**	**4 862 227,00 €**

POUR VOTE

cvec Contribution Vie Étudiante et de Campus

université angers

4. Enseignement et conventions

4-1 Conventions – VOTES

4-2 Offre de formation – Ouverture à l'apprentissage – Master LEA – Faculté LLSH – VOTE

4-3 Offre de formation – LP Mandataire judiciaire – Faculté DEG – VOTE

4-4 Offre de formation – Fermeture et ouverture de DIU – Faculté de Santé – VOTES

4-5 Offre de formation – Modification de DIU et AU – Faculté de Santé – VOTES

4-6 Offre de formation – Création d'un double-parcours – IUT/Faculté DEG – VOTE

4-7 Offre de formation – Suspension des LP – INFORMATION

4-8 Modification des MCC – VOTES

université angers

4.1 Conventions – VOTES
UA – FLO (UCO) – LAS

Type de convention	Renouvellement
Dates première convention	**2020** – 2023
Responsable de formation	UFR Santé - DEVEC

Les étudiants inscrits aux FLO dans les formations concernées peuvent déposées leur candidature dans les formations Santé accessibles à l'UA :

Formations santé accessibles à l'UA	**Mentions de Licence proposant un parcours Accès santé aux Facultés libres de l'Ouest - UCO**
Médecine Pharmacie Maïeutique Kinésithérapie Odontologie	Psychologie
	Sciences de la vie et de la terre
	Histoire
	Langues étrangères appliquées
	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales
	Lettres

POUR VOTE

FACULTÉ DE SANTÉ
UNIVERSITÉ D'ANGERS

UA-PASS

Parcours Angers Sciences de la Santé

PASS

Parcours Accès Santé Spécifique

PluriPASS (Angers)

université angers

Le Mans Université

MMOPK

5 filières de Santé

- MEDECINE
- MAIEUTIQUE
- ODONTOLOGIE
- PHARMACIE
- MASSO-KINESITHERAPIE

LAS

Licence Accès Santé

université angers

Le Mans Université

UCO
UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE L'OUEST

Structures conventionnées UA ou LMU et autorisées selon le décret

FACULTÉ DE SANTÉ
UNIVERSITÉ D'ANGERS

UA-PASS

Parcours Angers Sciences de la Santé

Objectifs de PluriPASS-LAS :

- Intégrer l'une des cinq filières de santé MMOPK
- Diversifier les profils des étudiants
- Permettre aux étudiants de mieux rebondir en cas de non-sélection en filières de santé

PluriPASS-LAS en 2023-2024 :

- 800 étudiants en PluriPASS sur trois sites (Angers, Le Mans, Laval)
- 800 étudiants en LAS sur trois établissements (UA, LMU, UCO)

Répartition des places dans filières de santé pour une rentrée en deuxième année en septembre 2024

FACULTÉ DE SANTÉ
UNIVERSITÉ D'ANGERS

	Médecine	Maïeut	Odonto	Pharma	Kiné	Total
PluriPASS	102	13	10	39	13	177
IFSI 49/72/53 et formations paramédicales °	5	2	1	1	1	10
L1 L.AS	33	6	4	13	5	61
L2/L3 L.AS	66	7	7	25	9	114
Sous-TOTAL	206	28	22	78	28	362
Passerelles	11	2	0	4	0	17
Etudiants hors UE	3	0	0	3	0	6
TOTAL avec passerelles	220	30	22	85	28	385

° Formations paramédicales autorisées et conventionnées UA ou LMU

FACULTÉ DE SANTÉ
UNIVERSITÉ D'ANGERS

UA-PASS

Parcours Angers Sciences de la Santé

LICENCE ACCES SANTE

se spécialiser autour d'un champ disciplinaire

L.AS 1
UA, LMU, UCO

L.AS 2
UA, LMU, UCO

L.AS 3
UA, LMU, UCO

IFSI 49, 53, 72
À partir de la 2ème année

Formations paramédicales
À partir de la 2ème année
(en 3 ans et conventionnées avec UA ou LMU)

CPGE
(conventionnée avec UA ou LMU)

UCO ANGERS
UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE L'OUEST

université angers

Le Mans Université

L-AS

Récapitulatif des inscriptions L.AS en 23-24

FACULTÉ DE SANTÉ
UNIVERSITÉ D'ANGERS

L1	
UA	182 / 267
UCO	44 / 57
LMU	54 / 106
TOTAL	280 / 430

L2	
UA	309
UCO	24
LMU	74
TOTAL	407

L3	
UA	90
UCO	6
LMU	17
TOTAL	113

TOTAL DES INSCRITS :
L1 : 280 étudiants

L2/L3 : 520 étudiants

=> soit 800 étudiants inscrits en LAS

ATTENTION NE POURRONT POSTULER EN SANTE QUE LES ETUDIANTS qui auront validé le groupe 1 d'épreuve et auront déposé un dossier de candidature complet et valide en santé

L-AS

PLACES PROPOSEES EN LAS VIA PARCOURSUP en JANVIER 2023 et inscriptions en LAS

FACULTÉ DE SANTÉ
UNIVERSITÉ D'ANGERS

au 08 12 2023

composante UA	mention/parcours type	capacité d'accueil Parcoursup 2023 L1	LAS INSCRITS L1	L2 LAS	L3 LAS
LLSH	Langues étrangères appliquées/Anglais-Allemand	5	2	1	1
	Langues étrangères appliquées/Anglais-Espagnol	5	5	4	1
	Langues étrangères appliquées/Anglais-Italien	10	3	2	3
	Langues, littératures & civilisations étrangères et régionales/Allemand	10	3	0	0
	Langues, littératures & civilisations étrangères et régionales/Anglais	10	11	12	6
	Langues, littératures & civilisations étrangères et régionales/Espagnol	2	7	3	0
	Lettres	10	6	1	0
	Géographie et aménagement	5	2	0	1
	Histoire (Angers)	20	15	1	4
	Histoire (Cholet)	10	5	0	0
	Psychologie	**20**	**20**	94	26
DEG	Droit (Angers)	20	17	11	1
DEG Cholet	Droit (Cholet)	50	18	8	3
DEG	Economie et gestion	20	13	16	4
SCIENCES	MPC, mentions Mathématiques, Physique, Chimie	20	11	11	4
	PORTAIL SVTC Sciences de la vie et de la terre,chimie	**30**	**29**	139	35
ESTHUA Angers	Tourisme -Hospitalité	10	7	4	1
	Tourisme	10	8	2	0
	TOTAL	267	182	309	90

L-AS

PLACES PROPOSEES EN LAS VIA PARCOURSUP en JANVIER 2023 et inscriptions en LAS

FACULTÉ DE SANTÉ
UNIVERSITÉ D'ANGERS

au 08 12 2023

LE MANS UNIVERSITE		L1 LAS (places)	LAS INSCRITS L1	L2 LAS	L3 LAS
DEG	Droit Le Mans	15	7	0	1
	Droit Laval	10	1	0	0
	Economie	10	2	3	0
	Gestion			0	0
LLSH	Géographie et aménagement	2	2	0	0
	Histoire	2	2	2	0
	LLCER Allemand	10	0	0	0
	LLCER Espagnol	2	2	0	0
	Lettres	5	0	0	1
	LLCER Anglais	0	0	1	1
	LEA Anglais - Allemand	0	0	0	0
	LEA Anglais - Espagnol	0	0	0	0
SCIENCES	Maths (hors parcours sc actuarielles	10	7	0	0
	Physique-chimie dont	10	3	2	
	parcours franco-allemand			0	0
	SV	**30**	**28**	33	7
	ST			4	0
	Acoustique et vibrations	0		0	0
	Informatique	0		0	0
	STAPS	0		28	7
CPGE				1	
	TOTAL	106	**54**	**74**	**17**

L-AS

PLACES PROPOSEES EN LAS VIA PARCOURSUP en JANVIER 2023 et inscriptions en LAS

FACULTÉ DE SANTÉ
UNIVERSITÉ D'ANGERS

au 08 12 2023

	UCO	L1 PARCOURSUP 2023	LAS INSCRITS L1	L2 LAS	L3 LAS
	HISTOIRE	3	1	1	0
	LEA Anglais -Allemand	4	1	1	0
	LEA Anglais -espagnol	6	1	2	1
	SVT Biologie	**20**	**21**	13	2
	LLCER Anglais	5	7	2	0
	Psycho	**12**	**12**	5	3
	llcer anglais /allemand - Anglais /Espagnol	4	0	0	0
	Lettres	3	1	0	0
	TOTAL	57	44	24	6

FACULTÉ DE SANTÉ
UNIVERSITÉ D'ANGERS

L-AS

Candidature en L1 L-AS via PARCOURSUP

<u>41 licences</u> proposées par plusieurs établissements d'enseignement supérieur :
- **Angers (Angers et Cholet)**
- **Le Mans (Le Mans et Laval)**

Places proposées sur Parcoursup en 2024 : 448

université angers	Le Mans Université	UCO ANGERS UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE L'OUEST
275	116	57

Modalités d'évaluations :

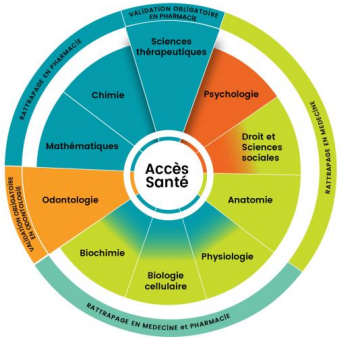

1er groupe d'épreuves
(~50% des étudiants Admis par filière à l'issue du 1er groupe):

FACULTÉ DE SANTÉ
UNIVERSITÉ D'ANGERS

➢ POUR TOUS LES ETUDIANTS en L-AS:

1- Dossier Académique (moyenne et rang de classement dans votre licence)
2- Projet santé (CV et Réalisation d'une fiche métier)

➢ POUR CERTAINS* ETUDIANTS EN L-AS

*** L1 L-AS**
*** L2 L-AS ou L3 L-AS (2ème candidature) n'ayant pas validé une année PluriPASS, PASS ou PACES (<10/20)**

3- Valider des modules de l'accès santé par un examen en présentiel (Angers et Le Mans)

- 1re candidature : 5 modules de 16h
- 2e candidature : 7 modules de 16h

2e groupe d'épreuves
(~50% des étudiants Admis par filière à l'issue du 2ème groupe):

POUR LES ETUDIANTS « Autorisés Oral» A L'ISSUE DU GROUPE 1

4 MEM (mini entrevues multiples) de 10 min

L-AS - 1er groupe d'épreuves (coef 10)

FACULTÉ DE SANTÉ
UNIVERSITÉ D'ANGERS

Comment ?

1er groupe d'épreuves

- **Dossier académique**
  notes et classements
- **Accès Santé** : 80h = 10 ECTS
  1re chance : 5 modules de 16h
  2e chance : 7 modules au total
- **Projet Santé**
  CV et fiche-métier

❖ **Dossier Académique (coefficient 7 ou 9)**

Moyennes et rang de classement du premier semestre ou équivalent de votre licence

❖ **Accès Santé (coefficient 0 ou 2)**

SAMEDI 6 AVRIL 2024

Examen en présentiel :
Angers (UA et UCO) et Le Mans (Le Mans et Laval)

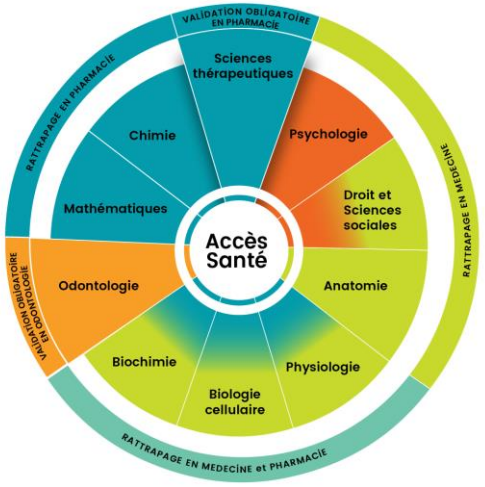

Accès Santé en LAS

- 10 modules de 16h proposés
- Formations à distance
- A suivre en plus de la licence
- Examen en présentiel

Pas d'option Accès Santé pour les ex-PluriPASS/PASS/PACES ayant validé leur année, et les CPGE

❖ **Projet Santé (coefficient 1)**

A déposer en ligne via un FUA en AVRIL

FACULTÉ DE SANTÉ
UNIVERSITÉ D'ANGERS
UA-PASS
Parcours Angers Sciences de la Santé

FACULTÉ DE SANTÉ
UNIVERSITÉ D'ANGERS

Dossier Académique

L-AS

RESULTATS DE LICENCE en session 1

- **rang de classement**
  - du premier semestre de l'année ou équivalent

Ce rang est transformé en note selon une évolution linéaire

Soit : 0 pour le dernier de la promotion
20 pour le premier de la promotion

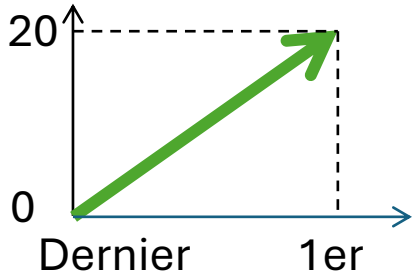

- **Moyennes**
  - du premier semestre de l'année ou équivalent

NOTE DU DOSSIER ACADEMIQUE :

NOTE DU RANG DE CLASSEMENT (coefficient de 0,75)
+
Moyenne semestre (coefficient de 0,25)

Interclassement de tous les étudiants d'un même niveau de licence

FACULTÉ DE SANTÉ
UNIVERSITÉ D'ANGERS

Bilan candidatures et admissions en santé des étudiants de LAS1 2022-2023

	LAS 1
Capacité d'accueil Parcoursup	398
Nbre de place en santé	61
Inscriptions initiales	259
Recevables gr1	49
Candidatures	46
Admis en santé	44

POUR VOTE

3.1 Conventions – VOTES
Faculté des Sciences – Lycée Henry Bergson

Type de convention	Régularisation
Responsable de formation	Jack-Luck DARNIERE
Diplôme concerné	Licence Mathématiques, parcours Préparatoire au Professorat des Ecoles (PPPE)

Vise à former de futurs professeurs des écoles, dans le cadre d'un parcours pluridisciplinaire co-porté par l'Université et le Lycée Bergson.
L1 : majorité des cours au Lycée Bergson / minorité à l'Université
L2 : équilibre des cours entre les 2 établissements
L3 : majorité des cours à l'Université / minorité au Lycée Bergson.

Effectifs 2023/2024 :

L1 : 39 étudiants / L2 : 23 étudiants / L3 : 24 étudiants

POUR VOTE

4.1 Conventions – VOTES
ESTHUA – CCI

Type de convention	Renouvellement
Dates première convention et renouvellements	2020
Diplôme concerné	Diplôme National des Métiers d'Art et du Design

Dans le cadre de l'Universitarisation des formations Diplômes nationaux Métiers d'arts et du design (DNMADE), la CCI qui porte cette formation doit conventionner avec une Université.

Un universitaire participe aux jurys et aux commissions pédagogiques du DN MADE.

Les étudiants du DN MADE ne sont pas inscrits à l'UA.

POUR VOTE

4.1 Conventions – VOTES
Faculté DEG – ESBanque – LP BFA

Type de convention	Renouvellement
Dates première convention et renouvellements	**2020, 2021, 2022**
Responsable de formation	François HERNANDEZ
Diplôme concerné	LP Assurance Banque Finance, chargé de clientèle, parcours Banque

Partenariat existant depuis plusieurs années entre l'UFR DEG (ESEMAP) et l'Ecole Supérieure de la Banque (ESBanque).

Formation en alternance, qui vise à former au métier de « Conseiller gestionnaire de clientèle particuliers ». Le programme est élaboré en étroite collaboration avec les partenaires du secteur.

Effectifs :

23/24 : 17 étudiants – 22/23 : 25 étudiants – 21/22 : 24 étudiants

POUR VOTE

université angers

4-2 Offre de formation – Ouverture à l'apprentissage – Master LEA – Faculté LLSH – VOTE

➔ **Ouverture du M2 LEA, parcours Business Development Trilingue à l'International en alternance pour la rentrée 2024-2025.**

Modification des coefficients du semestre 3 avec intégration d'une réunion de rentrée 4h de face à face pédagogique.

Modification des coefficients du semestre 4 avec un mémoire professionnel pour les étudiants en apprentissage.

POUR VOTE

4-3 Offre de formation – LP Mandataire judiciaire à la protection des majeurs – Faculté DEG – VOTE
Maquette

➔ **A la demande du MESRI, le DU Mandataire judiciaire à la protection des majeurs doit se transformer en LP.**

Cette transformation permet :

- Une **amélioration qualitative** de la certification en s'alignant sur les standards du diplôme national (actuellement maximum 300h de formation théorique et 10 semaines de stage pratique) : **la licence professionnelle permet d'offrir 450h de formation**.
- L'inscription de la formation dans le cadre d'un diplôme national intégrant **des modalités d'évaluation et d'actualisation régulière de la certification**.
- L'inscription de la certification menant à l'exercice de mandataire judiciaire à la protection des majeurs dans un parcours LMD : cette inscription permettra d'offrir à la formation et à la profession **une nouvelle visibilité, notamment auprès des étudiants**.
- L'ouverture aux étudiants **de débouchés professionnels dès la sortie du diplôme**, dans un secteur en tension (cf. infra).

POUR VOTE

4-3 Offre de formation – LP Mandataire judiciaire à la protection des majeurs – Faculté DEG – VOTE
Convention Faculté DEG - CEFRAS

Type de convention	Renouvellement, avec changement de nature de diplôme
Dates première convention	**Avril 2018**
Responsable de formation	Camille Gardette et Emilie Gicquiaud
Diplôme concerné	LP Activités juridique : Mandataire judiciaire à la protection des majeurs

Métier de Mandataire judiciaire est un métier réglementé.

L'UFR DEG et le CEFRAS coopéraient déjà pour la formation de ces professionnels dans le cadre d'un DU.

Modification de la réglementation nationale en décembre 2023 : pour exercer le métier, il faut être titulaire du DN LP mention Activités juridiques : mandataire judiciaire à la protection des majeurs (nouvelle mention de LP créée dans la nomenclature nationale).

L'UA a fait une demande d'accréditation hors vague pour intégrer cette nouvelle LP à son offre de formation. Arrêté d'accréditation du 13 mai 2024.

La convention vise à organiser la coopération entre les 2 parties pour la mise en place d'un dispositif de formation par la voie de l'alternance, visant à la délivrance de la LP concernant l'admission des candidats, des enseignements dispensés, le suivi des alternants (détails dans les annexes maquette pédagogique, dispositions financières et répartition des rôles).

POUR VOTE

4-4 Offre de formation – Fermeture et création de DIU – VOTES

Fermeture de DIU

- **DIU « Rythmologie et stimulation » -** fermeture à compter de septembre 2024.

Décision du responsable pédagogique, M. Alain FURBER.

POUR VOTE

4-4 Offre de formation – Fermeture et création de DIU – VOTES

Créations de DIU

- **DIU « Autisme et troubles du neurodéveloppement : à tous les âges de la vie »** – POUR VOTE

Responsable de formation : Elise RIQUIN

- **DIU « Colposcopie et patho cervico-vaginale »** – POUR VOTE

Responsables de formation : Philippe DESCAMPS – Léa DELBOS

- **DIU « Coordination en gérontologie »** – POUR VOTE

Responsables de formation : Cédric ANNWEILLER – Marine ASFAR

- **DIU « Médecine et biologie de la reproduction »** – POUR VOTE

Responsable de formation : Pascale MAY PANLOUP

université angers

4-4 Offre de formation – Fermeture et création de DIU – VOTES

Créations de DIU

- **DIU « Phytosanitaire, Herboristerie et aromathérapie basée sur les données rationnelles »** – POUR VOTE

Responsable de formation : Séverine DERBRE

- **DIU « Innovation en biotechnologie pour la santé »** – POUR VOTE

Responsable de formation : Nicolas PAPON

- **DIU « Prévention en santé »** – POUR VOTE

Responsable de formation : Matthieu LEVAILLANT

4-5 Offre de formation – Modification de DIU et AU – VOTES

Modification de DIU

- **DIU « Imagerie digestive niveau expert »**

Responsable de formation : Christophe AUBE – Anita PAISANT

POUR VOTE

4-5 Offre de formation – Modification de DIU et AU – VOTES

Modification de AU

- **AU « Formateur à la simulation en santé »**

Validée par une journée de stage au lieu de 2.

- **AU « Patients standards et simulés »**

Ouverture de la formation aux extérieures avec une participation financière de 250€ (maintien de la gratuité aux personnels de l'UA, du CHU et des habitants du Maine-et-Loire).

POUR VOTES

4-6 Offre de formation – Création d'un double-parcours – IUT/Faculté DEG – VOTE

Création d'un double parcours qui associe des enseignements du :

- **BUT3 « Gestion des Entreprises et des Administrations », parcours « Gestion Entrepreneuriat et Management d'Activités » (IUT)**

Responsable de formation : Valérie DA SILVA

- **L3 « Économie-Gestion » parcours « Banque Finance Assurance » (UFR DEG)**

Responsable de formation : Bruno SEJOURNE

La validation du double parcours emporte la délivrance des 2 diplômes cités ci-dessus.

POUR VOTE

université angers

4-7 Offre de formation – Suspension des LP – INFORMATION

- **IUT**

- Licence professionnelle Agriculture biologique : production, conseil, certification et commercialisation
- Licence professionnelle Maintenance des systèmes automatisés (MSA)
- Licence professionnelle Génie électrique du bâtiment (GEB)
- Licence professionnelle Réseau et télécoms (RT)

- **UFR LLSH**

- Licence professionnelle Développement de projets de territoires
- Licence professionnelle Interventions sociales : accompagnement des publics spécifiques

POUR INFORMATION

université angers

4-8 Modification des MCC – VOTES *ESTHUA*

DEUST AET	Ajustement de la maquette sur 16 semaines de cours au lieu de 20 : Equilibrage du volume des cours sur les semestres 3 et 4 et Suppression des doublons entre les deux années
LP MACAT MER	Passage de ce parcours en apprentissage, l'ensemble des cours de l'unité 4 sont à la charge de la composante
LP Métiers de la mode	Modification des volumes horaires pour respecter la législation du travail qui s'applique aux formations en apprentissage (35h*12 semaines soit 420h)

POUR VOTE

4-8 Modification des MCC – VOTES
Faculté DEG

LP MACT	Volumes horaires - Changement de nom d'une UE
LP Entrepreneuriat	Volume et Type d'heure pour une UE
LP Métiers Notariat	MCC - modification d'épreuves
Double Licence 1 Droit-Eco	MCC - modification d'épreuves
Double Licence 2 Droit-Eco	MCC - modification d'épreuves
Double Licence 3 Droit-Eco	MCC - Mutualisation - Volume horaire
L1 Droit	MCC - Modification d'épreuves - Suppression d'une UE choix encadré
L2 Droit	MCC - Modification d'épreuves et d'une UE choix encadré
L3 Droit	MCC - Modification d'épreuves - Mutualisation
L3 Droit parcours Administration publique	MCC - Modification d'épreuves - volume horaire - passage de cours en présentiel

4-8 Modification des MCC – VOTES
Faculté DEG

L1 EG	MCC - Modification d'épreuves - Ajout d'un nouveau choix dans enseignement facultatif mutualisé
L1 EG parcours progressif	MCC - Modification d'épreuves - modification continuation parcours en L2
L2 EG	MCC - Modification d'épreuves et Ajout d'un nouveau choix dans enseignement facultatif mutualisé
L2 EG parcours progressif	MCC - Modification épreuves - Mutualisation - Réorganisation socle et bloc - Condition validation
L2 EG parcours prof BFA	MCC - Modification d'épreuves - Mutualisation - Changement de nom du parcours
L2 EG parcours prof Entrepreneuriat	MCC - Modification d'épreuves - Mutualisation - Changement de nom du parcours
L2 EG parcours prof MACT	MCC - Mutualisation - ECTS - Coef - Ajout d'une UE - Suppression d'une UE et d'un Bloc - Changement de nom du parcours
L3 EG parcours Eco Appliquée	MCC - modification d'épreuves
L3 EG parcours Eco Appliquée (Modène)	MCC - modification d'épreuves
L3 EG parcours Finance Compta Contrôle	MCC - modification d'épreuves
L3 EG parcours Marketing	MCC - Modification d'UE
L3 EG parcours Marketing (Modène)	MCC - modification d'épreuves
L3 EG parcours Ressources Humaines	MCC - Modification d'épreuves - Mutualisation - Démutualisation

POUR VOTE

université angers

4-8 Modification des MCC – VOTES
IAE

L3 Management international (Angers + Maurice)	Déplacement matière entre semestres, conséquences : modifs ECTS, coef. Modif MCC, charges, libellés
M2 MV - parcours Marketing digital	Modification massive de la structure, ECTS, coef. Prévoir peut-être une nouvelle modélisation complète de la formation
M2 MV - parcours Chef de produit responsable	Modifs charges
M2 MAE - parcours Santé	Modifs ECTS partenaire sans conséquence, modifs charges
M1 Management et commerce international (Angers + Maurice)	Modification importante notamment sur le semestre 2, ECTS, coef, libellé, mutualisation
M2 MCI - parcours Management international et marketing (Angers + Maurice)	Modifications massives structure, ECTS, épreuves, volume horaire, arrêt de partenariat (Brésil)
M2 MCI - parcours Management international des ressources humaines	Modifications volume horaire, ECTS, épreuves, création/supression matières, démutualisations.

POUR VOTE

université angers

4-8 Modification des MCC – VOTES
Faculté de Santé, département Pharmacie

L3 Pharmacie	Modification d'intitulé, de volumes horaires, de coefficients, d'évaluations
4ème année de pharmacie - semestre 1	Modification d'intitulés
5 AHU Filière Industrie	Ajout d'une UE Préparation à la prise de fonction Hospitalière (PPFH)
5 AHU Filière Internat	Ajout d'une UE Préparation à la prise de fonction Hospitalière (PPFH)
5 AHU Filière Officine	Ajout d'une UE Préparation à la prise de fonction Hospitalière (PPFH)
5 AHU Filière Recherche	Ajout d'une UE Préparation à la prise de fonction Hospitalière (PPFH)
6ème année Officine	Modification de coefficients
DEUST 2ème année	Modification de coefficients et d'épreuves

POUR VOTE

université angers

Prochaines CFVU

- Lundi 17 juin 2024, 14h30
- Lundi 08 juillet 2024, 14h30